

PROJET DE RECHERCHE
FAIRE DES MIGRATIONS UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT :
UNE ETUDE SUR L'AFRIQUE DU NORD ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

Maroc

Migration, marché du travail et développement

DOCUMENT DE TRAVAIL

par

M. Mohamed Khachani*

* M. Mohamed Khachani est professeur d'économie politique à l'Université Mohammed V Agdal de Rabat et Président de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations au Maroc.

Ce document de travail sur le Maroc a été préparé par M. Mohamed Khachani dans le cadre du projet de recherche de l'Institut international d'études sociales « Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ». Ce document n'engage que son auteur et sa publication ne signifie pas que l'Institut international d'études sociales souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

Ce projet de recherche a été financé par le gouvernement espagnol. Pour plus d'information et notamment pour accéder au rapport et notes de synthèse, aux documents de travail concernant les autres pays et à toute autre information sur le projet, veuillez consulter la page internet www.ilo.org/inst/migration.

Copyright © Organisation internationale du Travail (Institut international d'études sociales) 2010.
De courts passages pourront être reproduits sans autorisation à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service d'édition, Institut international d'études sociales, case postale 6, CH-1211 Genève 22 (Suisse).

Table des matières

Résumé principal.....	4
Liste des tableaux et graphiques.....	10
Introduction	12
I. La problématique de l'emploi	13
A. Une croissance volatile dans un contexte économique soumis à la mondialisation.....	13
B. Les déterminants socio-démographiques	15
II. La migration au Maroc : un état des lieux	23
A. La migration interne.....	23
B. L'immigration au Maroc	24
C. Le Maroc, un pays de transit	27
D. L'émigration marocaine	33
E. La migration marocaine : la dimension quantitative	46
III. Les dispositions législatives et institutionnelles : la politique migratoire au Maroc.....	50
A. Les supports institutionnels.....	50
B. La dimension législative : la Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.....	51
C. La politique gouvernementale pour l'exportation du travail.....	52
D. La coopération bilatérale et régionale sur les questions de la migration.....	53
IV. Les effets de la migration sur la société marocaine	56
A. Volume et importance des transferts.....	56
B. Les affectations de ces transferts.....	60
Conclusion.....	66
Bibliographie	67

Résumé principal

Le Maroc constitue un bassin migratoire important. S'il fut sous la colonisation un espace d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis un foyer d'émigration principalement à destination des pays de l'Union Européenne. L'émigration vers cet espace est devenue, depuis les années 60, un phénomène sociétal majeur, c'est une émigration de masse qui a connu une évolution soutenue avec des dynamismes différents d'un pays à l'autre.

Le schéma explicatif du phénomène est assez complexe, il s'inscrit dans l'un des modèles théoriques les plus connus de la recherche en matière de migration, celui de "l'attraction-répulsion". Mais, parmi ces facteurs, la dimension économique et son corollaire, la question de l'emploi, jouent un rôle important dans l'incubation du projet migratoire.

L'examen de cette question renvoie à une problématique à plusieurs niveaux : (i) le marché de l'emploi, (ii) : un état des lieux de la migration marocaine, (iii) la politique migratoire au Maroc, (iv) les effets de la migration sur la société marocaine.

La problématique de l'emploi

La question de l'emploi renvoie à une série d'interrogations que nous essayerons d'examiner à travers l'analyse du contexte économique, des déterminants démographiques, des déficits d'offre d'emplois sur le marché du travail et de la politique d'emploi.

Une croissance volatile dans un contexte économique soumis à la mondialisation

La situation économique qui prévaut au Maroc demeure caractérisée par une conjoncture difficile, celle-ci est marquée notamment par une récurrence des années de sécheresse, par une instabilité de la croissance qui n'arrive pas à s'autonomiser par rapport à l'agriculture.

La deuxième contrainte à laquelle devrait faire face l'économie marocaine est le désengagement progressif mais soutenu de l'Etat. L'Etat qui créait en moyenne par an plus de 40 000 emplois entre 1979 et 1982, n'en créait plus que 10 000 à 15 000 entre 1983 et 1994 et 16 854 en moyenne entre 1995 et 2001 et 7 000 à 12 000 les trois dernières années.

La création d'une Zone de Libre Echange avec le principal partenaire économique du Maroc, ainsi que celles prévues avec les Etats-Unis, le Groupe d'Agadir (Jordanie, Egypte et Tunisie), la Turquie, et les engagements pris dans le cadre de l'OMC constituent, en effet, de grands défis pour l'entreprise marocaine confrontée aux exigences de la mise à niveau.

Les déterminants socio-démographiques

Il s'agit d'examiner globalement les grands traits de la dynamique démographique au Maroc ainsi que son impact sur la population active.

En 2008, la population totale marocaine est estimée à quelques 31,17 millions de personnes. Le taux d'accroissement moyen de cette population est en baisse constante, il a été de 1,1% entre 2004 et 2009 et selon les projections du Centre d'Etudes Démographiques (CERED), il baissera à 0,9% entre 2009 et 2030. Par rapport à la mortalité, l'espérance de vie a fait un grand progrès, elle était de l'ordre de 48 ans au début des années 60, elle a atteint 70,8 ans en 2004. Le pays se trouve dans une phase avancée de sa transition démographique.

La baisse du taux d'accroissement de la population se traduit par une diminution de la population âgée de moins de 15 ans et le rétrécissement, ipso facto, de la base de la pyramide des âges. La part de cette population est passée de 44,4% en 1960, à 37% en 1994, à 31,2% en 2004 et à 28,5% en 2008. Selon les projections démographiques¹, elle atteindrait le seuil de 23,6% en 2020.

Analysée par sexe, La participation féminine à l'activité économique s'inscrit dans une tendance ascendante. Cette évolution a été soutenue par un contexte favorable : l'importante ouverture

¹ Projections réalisées par le CERED.

opérée par le Maroc en matière des droits de la femme et la promulgation de plusieurs textes consacrant ces droits dont notamment la réforme du code de la famille, le code de la nationalité, etc.

Force est de constater cependant, que l'insuffisance de la croissance et des créations d'emplois a transformé l'aubaine démographique en un véritable « fardeau », qui s'est traduit par des niveaux de chômage (surtout chez les jeunes) et d'émigration élevés.

Le chômage au Maroc

L'offre globale de travail a augmenté au cours des deux dernières décennies à un rythme plus rapide que la population totale, chose qui traduit la pression grandissante exercée sur le marché du travail. En effet, d'après certaines estimations², le nombre des nouveaux demandeurs d'emploi s'élève à quelques 300 000 personnes chaque année. Mais d'ici 2014, le gouvernement devrait créer (selon les estimations du Centre Marocain de Conjoncture,) 5,6 millions d'emplois. Pour y arriver, le taux de croissance annuel requis doit être de 6,6% par an pour résorber 419 000 demandes d'emplois. A 5,1% de taux de croissance, cette capacité baisserait à 310 000 emplois et chuterait à 250 000 emplois si le taux de croissance ne dépasse pas les 4,2%. Cette projection ne tient pas compte des pertes d'emplois qui peuvent être engendrées par le processus de mise à niveau³.

Au cours de la décennie 90, le chômage a enregistré une croissance importante mais semble s'atténuer depuis: 12,1% en 1990 ; 16% en 1995, 19% en 1998 et 12,8% en 2001. Depuis 2006, le taux de chômage est descendu sous la barre des 10%, tendance qui s'est confirmée en 2007 (9,8%) et en 2008 (9,6%).

Selon les données disponibles, l'impact de la récession économique mondiale sur le domaine social, débiterait à partir du second semestre 2009. Il serait caractérisé par la baisse accentuée de la production de certaines activités nationales et une hausse du taux de chômage. Celui-ci passerait de 9,6% en 2008 à 10,2% en 2009 et à 10,5% en 2010, entraînant ainsi une décélération du pouvoir d'achat des ménages. La consommation par tête ne s'accroîtrait que d'environ 1,2% en volume en 2010 au lieu de 4% en 2009 et 8,2% en 2008⁴.

Cette situation de vulnérabilité explique la volonté politique pour résorber le chômage.

La politique d'emploi : les grands traits

Depuis l'indépendance, les gouvernements se sont penchés sur cette question. De nombreuses mesures ont été prises aussi bien pour stimuler l'emploi que pour limiter la progression du nombre de chômeurs⁵.

Le moins d'Etat a engendré moins d'investissements publics et par conséquent moins d'emplois. L'Etat qui créait en moyenne par an plus de 40 000 emplois entre 1979 et 1982, n'en créait plus que 10 000 à 15 000 entre 1983 et 1994 et 16 854 en moyenne entre 1995 et 2001 pour décliner à 7 000 en 2005 et remonter à 12 000 en 2006 et 16 000 en 2008.

L'intervention de l'Etat en matière d'emploi se fait principalement par un ensemble d'instruments et de mécanismes : (i) une politique démographique visant à atténuer le déséquilibre entre croissance démographique et croissance économique ; (ii) une politique de formation visant à assurer une meilleure adéquation formation-emploi ; (iii) une politique d'intermédiation et de gestion du marché de l'emploi : la création en 2000 de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) acteur actif dans les politiques publiques de l'emploi en faveur des jeunes ; (iv) l'encouragement des initiatives entrepreneuriales pour la promotion de l'auto-emploi dont les plus importantes sont : Moukawalati, idmaj, Taâhil,...

Enfin, il convient de rappeler que, mise à part l'indemnité de licenciement prévue par l'article 19 et 89 du Code du travail, le chômage ne donne lieu à aucune indemnité. Le chômage et la

² Estimations réalisées par la DPEG sur la base des projections du CERED.

³ Cf : La croissance ne crée pas d'emploi. Telquel, n°137 du 24 au 30 juillet 2004.

⁴ HCP : Note d'information. Les perspectives économiques nationales en 2009 et 2010. Juin 2009.

⁵ Saïd TRITAH : L'emploi urbain au Maroc : de l'ajustement économique au réajustement social. Thèse de doctorat en Sciences politiques, FSEJ – Rabat 2004.

marginalité constituent deux facteurs favorisant l'incubation du projet migratoire.

La migration au Maroc : un état des lieux

Si le Maroc est un pays d'émigration, il est aussi un lieu de résidence pour une communauté d'étrangers appartenant à différentes nationalités et un lieu de transit pour des migrants appartenant principalement à des pays d'Afrique subsaharienne. Mais c'est aussi un pays où la mobilité interne est intense.

La migration interne

La population urbaine a franchi le cap des 50% au début des années 90. Cette tendance demeure soutenue, car il est prévu un taux d'urbanisation de 64,3% à l'horizon 2030. Cette urbanisation rapide s'explique par plusieurs facteurs : l'accroissement naturel de la population urbaine, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain (annexion), l'extension des limites urbaines des localités existantes. Mais la migration interne semble jouer un rôle important dans cette évolution, sous l'effet notamment de la crise du monde rural résultant d'une récurrence des années de sécheresse.

L'immigration au Maroc

Le nombre des résidents étrangers au Maroc a pratiquement stagné durant les deux dernières décennies. Mais il semble que ce nombre a augmenté durant les dernières années, de nombreux étrangers ont choisi le Maroc pour passer leur retraite notamment à Marrakech, mais aussi dans d'autres villes marocaines.

A côté de cette population qui réside légalement au Maroc, d'autres migrants travaillent « au noir ». Les inspecteurs du travail ont dénombré récemment près de 3 000 clandestins appartenant à 45 nationalités dont des Anglais, des Libanais, des Coréens et des Saoudiens. Mais les Chinois et les Français demeurent les plus nombreux. Tous les secteurs d'activités sont concernés, avec une forte concentration de travailleurs étrangers dans l'hôtellerie et la restauration. Mais la présence irrégulière la plus visible est celle des Subsahariens.

Le Maroc, un pays de transit

Compte tenu de la nature de cette migration, il est difficile de l'évaluer. Les estimations sont divergentes. Selon le ministère de l'Intérieur, le nombre de ces migrants oscille entre 10 000 à 15 000, selon l'Organisation internationale pour les Migrations, ce chiffre oscille entre 10 000 et 20 000.

Dans bien des cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés que pose la traversée du Détroit de Gibraltar ou de l'océan vers les Iles Canaries font que le Maroc et en particulier, les régions du nord et nord-est, les villes de Casablanca, Rabat, Fès et Agadir deviennent une escale durable ; la durée moyenne de séjour au Maroc (selon l'enquête AMERM) se situe à environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants Subsahariens enquêtés.

L'émigration marocaine

Le nombre de migrants Marocains s'élève à quelques 3,3 millions, soit 10% environ de la population résidant au Maroc.

Depuis les années 60, l'émigration marocaine a connu les formes suivantes :

a) l'émigration individuelle masculine,

b) l'émigration dans le cadre du regroupement familial,

c) l'émigration saisonnière. Cette migration a connu de nouvelles formules encadrées par l'Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (l'ANAPEC) dont les plus importants :

- Avec la France, les contrats jeunes professionnels, qui permet à des jeunes Marocains d'exercer leur profession dans des entreprises en France et réciproquement des Français peuvent également exercer dans des entreprises marocaines ;

- Avec l'Espagne, signature de trois accords pour le recrutement d'ouvriers saisonniers dont deux avec le groupe VIPS et un avec la commune de Cartaya.

d) La migration féminine autonome et individuelle qui a connu un développement important à partir de la moitié des années 80 à destination notamment de l'Espagne et de l'Italie en Europe et de la Libye et les Pays du Golfe dans le monde arabe.

e) L'exode des compétences, phénomène qui a pris des dimensions importantes, soutenu assez souvent par un séjour d'études dans le pays d'accueil. Cette élite migratoire s'adonne à d'autres activités que la vente de la force de travail et investit divers espaces économiques et scientifiques, avec parfois des situations d'excellence. L'évaluation des recrutements de ces compétences, est d'autant plus difficile que les canaux traditionnels de recrutement ont tendance à être supplantés par le net.

f) La migration irrégulière devenue à partir des années 90 la principale forme d'émigration. L'évolution récente de cette migration a été marquée par l'apparition de nouveaux profils d'émigrés clandestins; les changements constatés dans cette forme d'émigration se sont opérés au niveau de quatre paramètres :

(i) le sexe : la migration clandestine, masculine au départ, est devenue mixte ;

(ii) l'âge : de plus en plus d'enfants mineurs émigrent dans la clandestinité, phénomène qui a fait irruption vers le milieu des années 90, mais qui n'a cessé de se développer ;

(iii) le niveau d'instruction : les candidats à l'émigration clandestine sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle ;

(iv) les régions d'origine : les candidats à l'émigration irrégulière sont originaires non seulement du Maroc, mais également des autres pays du Maghreb, de certains pays asiatiques et de l'Afrique subsaharienne, confirmant cette internationalisation de la migration clandestine au Maroc.

g) La migration de retour est un phénomène visible, il peut être approché à partir des données des recensements et des études et enquêtes effectuées sur cette forme de migration. Selon le Recensement général de la population et de l'habitat de 2004, le nombre des migrants de retour a atteint 165 416 personnes. La répartition de l'effectif des retours, en 2004, selon la région de résidence, laisse apparaître l'importance de certaines régions comme destination du retour (Casablanca, Rabat, Oujda,...). Selon l'enquête AMERM/IRD, la principale raison du retour demeure la retraite (41,3%), suivie par d'autres raisons de moindre importance comme le retour forcé (8,3%), les problèmes de gestion des affaires (7,4%), etc.

Cette rétrospective historique et cette évaluation du volume de la migration marocaine et sa répartition entre les différents pays de destination confirment l'importance du fait migratoire, devenu au Maroc un phénomène de société, voire même une culture. La gestion de cette question interpelle en premier lieu les autorités publiques.

La politique migratoire au Maroc

Globalement, l'attitude du gouvernement marocain à l'égard de la question migratoire semble répondre à quatre impératifs :

- le maintien des flux migratoires comme moyen de régulation du marché du travail,
- la consolidation des liens humains et culturels des immigrés avec le pays d'origine,
- l'encouragement des transferts qui constituent la principale source en devises pour le pays,
- la lutte contre la migration clandestine.

Cependant et au gré de la conjoncture, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour la question migratoire et ceci est à appréhender à deux niveaux : aux niveaux institutionnel et juridique et aux niveaux régional et international. Au niveau institutionnel, l'intérêt soutenu pour cette question s'est concrétisé par la création le 31 juillet d'un ministère délégué auprès du premier ministre chargé des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger et de son bras financier, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. Cette initiative a été soutenue par la création

récente du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger qui a tenu sa première assemblée le 6 juin 2008 et qui dispose de larges attributions consultatives.

Par ailleurs, il est important de signaler que sous la pression de l'Union Européenne, l'année 2003 a été marquée par l'adoption d'une Stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine. Cette stratégie repose notamment sur deux piliers :

- Un pilier institutionnel illustré par la création, au sein du ministère de l'Intérieur, de l'Observatoire nationale de la migration et surtout de la Direction de la migration et de la surveillance des frontières.
- Le deuxième pilier est d'ordre juridique. Il s'agit de la Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières. Cette loi définit les conditions d'accès au pays et régleme les conditions et les procédures d'obtention du titre de séjour.

Enfin, le Maroc a pris des engagements sur la question migratoire dans le cadre bilatéral (conventions et accords signés avec les principaux pays d'accueil), régional (accord d'association avec l'UE, groupe de 5+5) et international (le Maroc est l'un des premiers signataires de la Convention internationale pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles).

Actuellement, la gestion de l'émigration du travail est confiée à L'Agence nationale de la promotion des compétences, institution sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Les effets de la migration sur la société marocaine

Les migrants Marocains confectionnent un système de liens économiques très solides avec leur pays d'origine. Ces liens apparaissent à travers les flux financiers envoyés au Maroc et leurs affectations.

Volume et importance des transferts

Les transferts ont atteint en 2008 53 680,7 milliards de Dhs (4,88 Milliards d'Euros). Dans leur évolution, ces transferts de fonds ont été stimulés par une série de facteurs, notamment les dévaluations successives du Dirham, des taux d'inflation bas et l'installation, à partir de 1971, de réseaux bancaires dans les pays d'accueil. La ventilation de ces transferts par origine met en évidence la prépondérance de la France en tant que principal pays émetteur de ces fonds (43% du total).

Les affectations de ces transferts

La migration marocaine étant fondamentalement une migration économique, le comportement économique de l'immigré est assez typé : les revenus sont affectés en priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'immigré et de sa famille vivant avec lui ou restée au pays. Une partie de ces revenus est réservée à l'épargne et affectée à l'investissement au Maroc afin de préparer une éventuelle réinsertion dans le pays d'origine. Cependant, on constate, notamment sous l'effet générationnel, qu'une partie de cette épargne est de plus en plus placée dans les pays de résidence.

En fait, après l'acquisition d'une voiture, le premier investissement auquel pense la majorité des immigrés est l'achat ou la construction d'un logement. C'est là les deux principaux symboles de la réussite sociale aussi bien pour l'immigré que pour son entourage.

L'impact des investissements sur le tissu économique

Cet impact est déterminant au niveau de l'amélioration des conditions de vie de la famille restée au pays et au niveau de la lutte contre la pauvreté. L'accroissement de la consommation accroît la demande et a un effet d'entraînement positif sur l'activité économique.

En matière de contribution des différents projets (hors agriculture) à la création d'emplois, il ressort d'une enquête récente (AMERM 2008) que les investissements réalisés sont essentiellement des micro-projets qui dans près de 60% des cas emploient moins de cinq personnes et dans près de

86% moins de 10 emplois. Seuls 1,4% des projets emploient plus 50 personnes et sont donc des entreprises moyennes.

Par ailleurs, les transferts de fonds contribuent à augmenter la liquidité de l'économie et celle du système bancaire. Sur un cumul des dépôts bancaires, hors dépôts en comptes courants, qui s'est élevé au 31 décembre 2007 à 424,95 milliards de Dhs, les dépôts des migrants Marocains se sont élevés à 107,50 milliards de Dhs, soit 25,29%.

En ce qui concerne l'impact régional de ces investissements, la création de projets et l'urbanisation de zones déshéritées favorisent la croissance économique (effets multiplicateurs de l'investissement dans le bâtiment) et le désenclavement de ces régions.

Incontestablement, et face aux défis économiques et politiques auxquels le Maroc est confronté, il a besoin plus que jamais de mobiliser ce potentiel en termes de savoir faire et de finance que constituent ces Marocains de l'extérieur mais, pour drainer ce potentiel, il est impératif de créer un environnement assaini car il y a une relation dialectique entre l'acte d'investir et l'environnement dans lequel l'investisseur est appelé à opérer.

Liste des tableaux et graphiques

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence (1962-2004)	16
Tableau 2. Le chômage selon la durée	20
Tableau 3. L'évolution de la population légale marocaine par milieu de résidence depuis 1960.....	23
Tableau 4. Evolution de la répartition des étrangers au Maroc par nationalité de 1926 à 1951.....	25
Tableau 5. Evolution de la population étrangère au Maroc 1936-2002	25
Tableau 6. Résidents étranger au Maroc par catégories socioprofessionnelles.....	26
Tableau 7. Les interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2007 selon l'origine.....	27
Tableau 8. Entrée de migrants Marocains au titre de saisonniers en France de 1962 à 2006	34
Tableau 9. Evolution de la population étrangère féminine en Espagne par nationalité	36
Tableau 10. Structure des migrants Marocains par sexe selon le statut professionnel (en %).....	38
Tableau 11. Catégories socioprofessionnelles selon l'origine et la citoyenneté.....	39
Tableau 12. Emploi indépendant et entrepreneuriat d'origine nord-africaine en Italie	40
Tableau 13. Les raisons du retour	44
Tableau 14. La situation financière des migrants de retour.....	45
Tableau 14. La situation financière des migrants de retour.....	45
Tableau 15. Difficultés rencontrées dans le pays d'origine	45
Tableau 16. Intermittence du retour des migrants de retour (%) selon la nature du retour	45
Tableau 17. Effectifs des Marocains de l'extérieur selon le lieu d'installation en 2007.....	47
Tableau 18. Conventions de main d'œuvre et de sécurité sociale signées avec les principaux pays d'accueil.....	55
Tableau 19. Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger entre 1968 et 2007.....	57
Tableau 20. Principaux pays récepteurs de fonds des migrants	59
Tableau 21. Ventilation des transferts sociaux par pays en 2007.....	60
Tableau 22. Migrants de retour (%) ayant investi au Maroc selon le nombre d'emplois créés	61
Tableau 23. Perception de l'impact de l'immigration sur les membres de la famille restée au Maroc. 63	
Tableau 24. Migrants de retour (%) ayant effectué des transferts d'argent au Maroc selon l'utilité des transferts	64
Tableau 25. Les projets réalisés par M&D.....	66

Liste des graphiques

Graphique 1. Tendances à long terme de la croissance des PIB global et agricole.....	13
Graphique 2. Evolution du taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par milieu de résidence.....	15
Graphique 3. Evolution de l'ISF par milieu	16
Graphique 4. Pyramide des âges de la population totale du Maroc (2009).....	17
Graphique 5. Evolution du taux d'activité et d'emploi par sexe et milieu	18
Graphique 6. Evolution de la population active occupée et en chômage selon le sexe.....	19

Graphique 7. Taux de chômage national selon les tranches d'âge	20
Graphique 8. Evolution de la population du Maroc (en millions) par milieu de résidence: 1960-2030	23
Graphique 9. Composantes de la croissance urbaine	24
Graphique 10. Nationalités d'origine des migrants subsahariens (%) au Maroc	28
Graphique 11. Structure par âge des migrants Subsahariens en transit au Maroc (%) selon le genre...	29
Graphique 12. Niveau d'éducation des migrants Subsahariens (%) par milieu de résidence	29
Graphique 13. Profession des migrants Subsahariens (%) dans le pays d'origine juste avant le départ par milieu de résidence.....	30
Graphique 14. Durée de séjour des migrants Subsahariens en transit au Maroc selon le genre (%)	30
Graphique 15. Statut des migrants Subsahariens au Maroc (%)	31
Graphique 16. Source de revenu des migrants Subsahariens selon le sexe.....	32
Graphique 17. Secteur d'activité des migrants Subsahariens en transit au Maroc (%).....	32
Graphique 18. Evolution du taux de féminisation de la communauté marocaine en Italie entre 1992.	36
Graphique 19. Evolution de l'effectif des retours selon les recensements	43
Graphique 20. Migrants de retour selon la ville de résidence en 2004 (informations non données par le recensement)	43
Graphique 21. Répartition de la communauté marocaine à l'étranger	48
Graphique 21. Répartition de la communauté marocaine à l'étranger	48
Graphique 22. Répartition de la communauté marocaine en Europe en 2007	48
Graphique 23. Emigrants récents par région de départ selon le sexe, 2004	49
Graphique 24. Evolution des transferts des MRE entre 1974 et 2008	58
Graphique 25. Répartition des transferts des MRE par pays émetteur en 2007.....	59
Graphique 26. Ventilation des projets selon les tranches d'emploi permanent.....	61
Graphique 27. Evolution parallèle des dépôts des banques hors comptes courants et de dépôts MRE	62
Graphique 28. Evolution parallèle des variations annuelles des dépôts des banques et des transferts MRE	63

Introduction

Le Maroc constitue un bassin migratoire important. S'il fut sous la colonisation un espace d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis, un foyer d'émigration principalement à destination des pays de l'Union Européenne. L'émigration vers cet espace est devenue, depuis les années 60, un phénomène sociétal majeur, c'est une émigration de masse qui a connu une évolution soutenue avec des dynamismes différents d'un pays à l'autre.

Le schéma explicatif du phénomène est assez complexe. Cet engouement pour l'autre rive de la Méditerranée, cette persistance d'une forte propension à émigrer s'explique par divers facteurs qui entretiennent, en dépit d'une politique d'immigration très restrictive, une pression migratoire vers les pays de l'Union Européenne.

Ce schéma s'inscrit dans l'un des modèles théoriques les plus connus de la recherche en matière de migration, celui de "l'attraction-répulsion". Mais parmi ces facteurs la dimension économique et son corollaire la question de l'emploi jouent un rôle important dans l'incubation du projet migratoire.

L'examen de cette question renvoie à une problématique à plusieurs niveaux :

- (i) le marché de l'emploi,
- (ii) un état des lieux de la migration marocaine,
- (iii) les dispositions législatives et institutionnelles : la politique migratoire au Maroc et
- (iv) les effets de la migration sur la société marocaine.

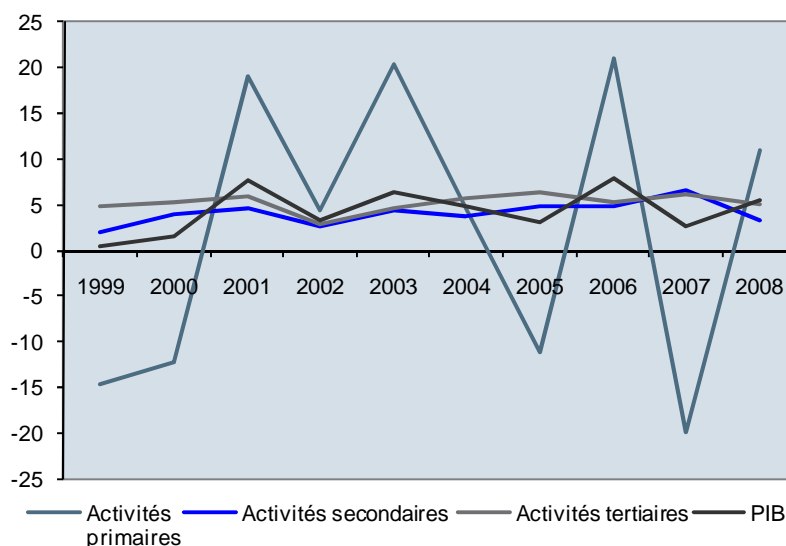
I. La problématique de l'emploi

La question de l'emploi renvoie à une série d'interrogations que nous essayerons d'examiner à travers l'analyse du contexte économique, des déterminants démographiques, des déficits d'offre d'emplois sur le marché du travail et de la politique d'emploi.

A. Une croissance volatile dans un contexte économique soumis à la mondialisation

1. La situation économique qui prévaut au Maroc demeure caractérisée par une conjoncture difficile, celle-ci est marquée notamment par une récurrence des années de sécheresse, par une instabilité de la croissance qui n'arrive pas à s'autonomiser par rapport à l'agriculture, comme le montre la figure ci-dessous :

Graphique 1. Tendances à long terme de la croissance des PIB global et agricole



Source : Service de la comptabilité, HCP

La tendance enregistrée durant cette période permet de confirmer cette corrélation entre l'évolution du PIB agricole et le PIB global. La répartition de ce dernier entre 2001-2007 se ventilait entre 14,2% pour le secteur primaire, 24,8% pour le secteur secondaire (contre 25,1% entre 1998-2000) ; 50,4% pour les services (contre 48% entre 1998-2000), confirmant la tertiarisation progressive de l'économie marocaine. En 2008, cette répartition est de 13,17% pour les activités primaires, 27,27% pour les activités secondaires et 49,51% pour les activités tertiaires⁶

L'importance du secteur agricole (hors pêche) s'explique, outre le fait qu'il représente une part non négligeable du PIB : 12,04% en 2008 (15,5% en 2003), il emploie 40,9% de la population active totale. Par contre, l'industrie (y compris l'artisanat) emploie 12,8% de la population active totale, le commerce 12,5%, l'administration générale et services sociaux fournis à la collectivité 10%, les bâtiments et travaux publics (BTP) 8,9%, le transport, entrepôts et communication 4,4%, « autres services » (10,3%) et enfin « activités mal désignées » (0,2%)

Cette importance du secteur agricole en termes de production et d'emplois a des implications économiques importantes : toute baisse de revenu dans le monde rural se répercute sur la demande globale, d'autant plus que la structure de consommation de la population rurale se porte pour l'essentiel sur les produits locaux. Le secteur souffrant de plusieurs contraintes, il demeure dépendant des aléas climatiques à cause de la faible proportion des surfaces irriguées (14,3% des surfaces cultivées), de la petite taille des exploitations et de la faiblesse de leur équipement.

⁶ HCP : Comptes nationaux provisoires 2008 (base 98). Juin 2009. Le reste est constitué des impôts sur les produits nets de subventions (10,05%)

2. Deuxième contrainte à laquelle devrait faire face l'économie marocaine, est le désengagement progressif mais soutenu de l'Etat. Dans ce contexte, la logique économique qui prévaut est celle des trois D : décloisonnement, déréglementation, désintermédiation.

Cette libéralisation de l'économie a commencé avec le Programme d'ajustement structurel qui a consacré l'abandon des principes du capitalisme d'Etat, reposant jusqu'aux années 80, sur le rôle clé du secteur public.

Si autre fois l'Etat marocain à travers son rôle de principal investisseur et employeur exerçait une influence directe sur le niveau aussi bien du chômage que de l'emploi, aujourd'hui les contraintes tant internes qu'externes font de sorte que ce même acteur adopte un rôle focalisé principalement sur la facilitation, l'orientation, l'incitation et la promotion de l'emploi.

Au Maroc, la croissance de l'emploi public, qui était apparu à un moment comme une solution au chômage des jeunes diplômés a été abandonnée lors des programmes d'ajustement structurel caractérisés par des réformes consécutives à la transition vers l'économie du marché. Le moins d'Etat a engendré moins d'investissements publics et par conséquent moins d'emplois. L'Etat qui créait en moyenne par an plus de 40 000 emplois entre 1979 et 1982, n'en créait plus que 10 000 à 15 000 entre 1983 et 1994 et 16 854 en moyenne entre 1995 et 2001 et 7000 à 12000 les trois dernières années.

Avec le désengagement progressif de l'Etat en matière d'emploi, le secteur privé est devenu l'acteur principal du marché de l'emploi. Ce secteur offre 88,2% de l'emploi au niveau national. Le secteur public emploie 21% de l'emploi dans les villes, contre seulement 1,9% dans les campagnes.

C'est dans ce contexte que le Maroc a signé en février 1996 un accord d'association avec les pays de l'Union Européenne (UE). Cet accord, entré en vigueur en mars 2000, prévoit la création progressive d'une Zone de libre échange (ZLE) entre le Maroc et l'UE en excluant, toutefois, les produits de la terre (l'exception agricole). La levée totale des barrières tarifaires et l'ouverture du marché marocain aux produits industriels, sont prévues à l'échéance du 1^{er} janvier 2012. A cet égard, il est surprenant de constater que cette ouverture concerne un secteur où, contrairement aux produits de la terre, c'est l'UE qui dispose d'avantages comparatifs.

3. La création de cette ZLE avec le principal partenaire économique du Maroc, ainsi que celles prévues avec les Etats-Unis, le Groupe d'Agadir (Jordanie, Egypte et Tunisie), la Turquie, et les engagements pris dans le cadre de l'OMC constituent, en effet, de grands défis pour l'entreprise marocaine à la fois à l'intérieur du marché marocain mais aussi sur les marchés traditionnels où les concurrents directs du Maroc s'efforceront d'améliorer leurs parts du marché en relevant leur niveau de compétitivité.

Face à cette situation, le Maroc se trouve confronté aux contraintes de la mise à niveau de son système productif. Mais il est évident que la compétitivité ne se décrète pas, elle se forge sur la base d'une amélioration permanente de la productivité des facteurs, elle-même fonction de la valorisation des ressources humaines, de la rationalisation des méthodes de management, de l'organisation des procès de production, et de l'usage des techniques les plus performantes de marketing. Or, à cet égard, le Maroc enregistre des carences notoires. En conséquence, la démographie des entreprises marocaines enregistre des taux de mortalité relativement élevés, comme le montre les données sur les causes du chômage au Maroc, conséquent dans 27% des cas à l'arrêt d'activité et le licenciement (voir infra tableau n° 4).

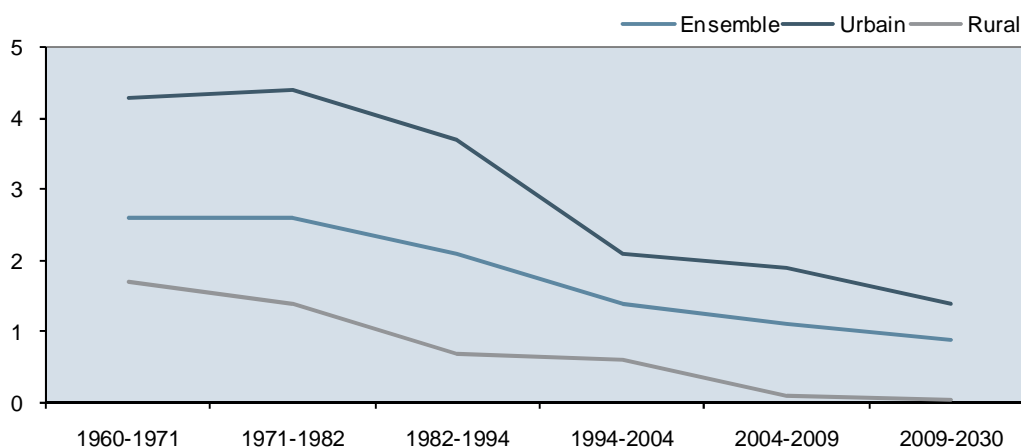
B. Les déterminants socio-démographiques

Il s'agit d'examiner globalement les grands traits de la dynamique démographique au Maroc ainsi que son impact sur la population active.

1. Le défi démographique

En 2008, la population totale marocaine est estimée à quelques 31,17 millions de personnes. Cette population légale⁷ a connu un accroissement de près de 268% entre 1960 et 2008 soit une augmentation de 19 543 530 d'habitants. Le taux d'accroissement moyen de cette population est en baisse d'un recensement à l'autre du fait de la baisse de la fécondité générale a été de 1,1% entre 2004 et 2009. Selon les projections du CERED, il baissera à 0,9% entre 2009 et 2030.

Graphique 2. Evolution du taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par milieu de résidence



Source : CERED

Par sexe, la population marocaine se compose de presque d'autant de femmes que d'hommes, en 2008, les femmes représentaient 50,6% de la population.

Au vu de cette évolution, la population marocaine paraît bien engagée dans une nouvelle ère, celle de la transition démographique. Cette transition a été marquée par une baisse de la mortalité et à partir de 1970, une baisse de la natalité. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 7 enfants par femme en 1960 à 2,5 en 2004.

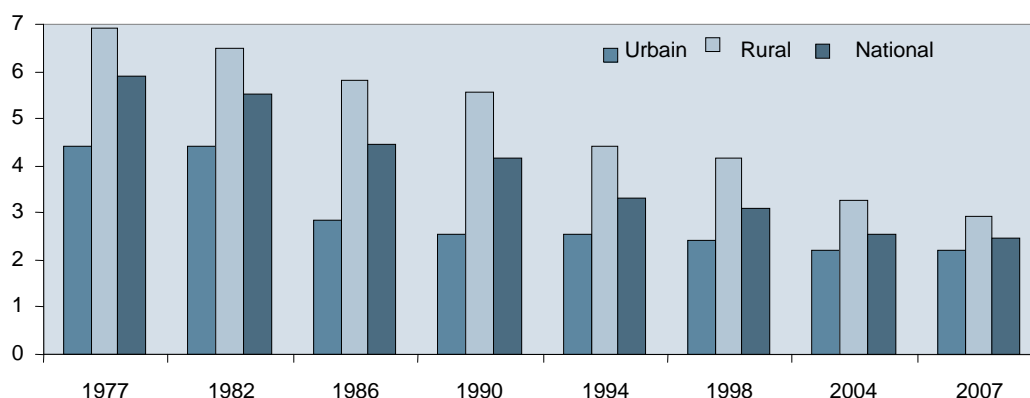
⁷ Selon le Haut Commissariat au Plan, « La population légale est constituée des personnes résidants sur le territoire national, à la date de référence du recensement, incluant les ressortissants étrangers mais non les résidants marocains à l'étranger » Voir <http://www.hcp.ma>

Tableau 1. Evolution de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence (1962-2004)

Source	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Enquête à objectifs multiples (1962-1963)	7,0	6,9	6,7
Double collecte (1972-1973)	4,6	7,0	6,3
Enquête nationale sur la fécondité et la planification familiale de 1979-80	4,4	7,0	5,9
Recensement général de la population et de l'habitat 1982	4,3	6,6	5,5
Enquête nationale sur la population et la santé au Maroc I de 1987	3,9	6,7	5,2
Enquête nationale démographique à passages répétés de 1986-88	2,8	6,0	4,5
Enquête nationale sur la population et la santé au Maroc II de 1992	2,5	5,5	4,0
Enquête nationale sur la population et la santé au Maroc, panel de 1995.	2,2	4,5	3,3
Recensement général de la population et de l'habitat, 1994	2,6	4,2	3,3
Enquête nationale sur la santé de la mère et de l'enfant au Maroc, PAPCHILD de 1997.	2,3	4,1	3,1
Enquête nationale du niveau de vie marocain (1998-1999)	2,3	4,0	3,0
Recensement général de la population et de l'habitat 2004	2,1	3,1	2,5

Source : CERED.

Graphique 3. Evolution de l'ISF par milieu



Source : CERED.

Ce déclin de l'ISF est du à un certain nombre de facteurs, notamment les progrès réalisés en matière de scolarité et d'éducation⁸, le recul de l'âge moyen au premier mariage des femmes (de 17,5 ans en 1960 il est passé à 27,1 ans en 2004), l'accès plus large de la femme au travail lucratif, l'utilisation de moyens contraceptifs et le développement des programmes de planning familiale suite à la politique de limitation des naissances adoptée depuis 1966.

Par rapport à la mortalité, l'espérance de vie a fait un grand progrès, elle était de l'ordre de 48 ans au début des années 60, elle a atteint 70,8 ans en 2004.

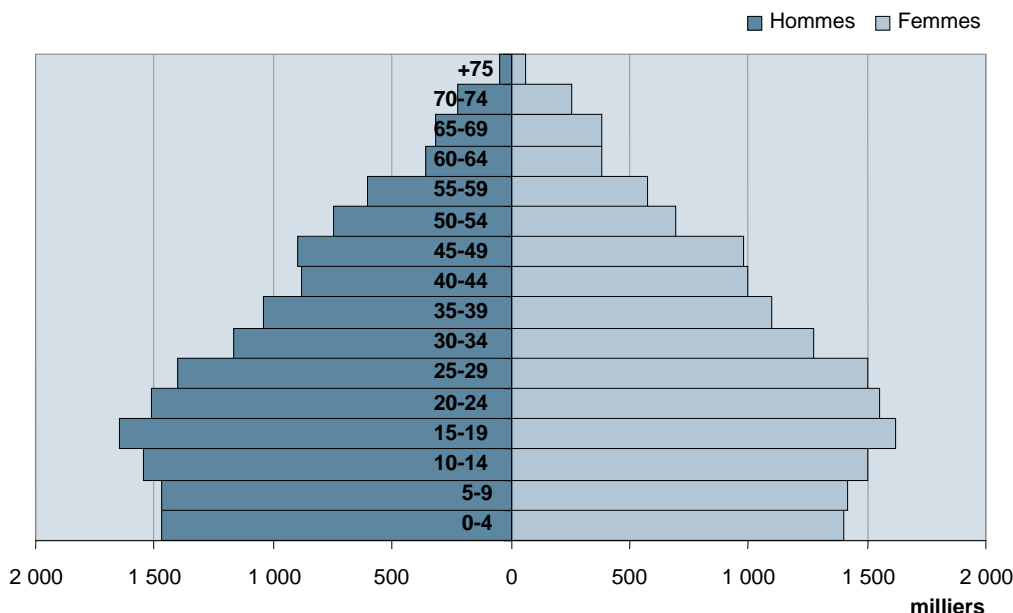
2. Population active

La baisse du taux d'accroissement de la population se traduit par une diminution de la population âgée de moins de 15 ans et le rétrécissement, ipso facto, de la base de la pyramide des âges.

⁸ Des progrès indéniables ont été réalisés dans la scolarisation : le taux de scolarisation des élèves âgés de 6 à 11 ans a enregistré une augmentation moyenne de 9% entre 2000-2001 et 2006-2007 passant globalement de 85% à 94% et de 80,6% à 91,6% pour les filles ? En milieu rural, ce taux est passé globalement de 76,7% à 92,6% et de 70,4% à 88,7% pour les filles durant la même période.

La part de cette population est passée de 44,4% en 1960, à 37% en 1994, à 31,2% en 2004 et à 28,5% en 2008. Selon les projections démographiques⁹, elle atteindrait le seuil de 23,6% en 2020.

Graphique 4. Pyramide des âges de la population totale du Maroc (2009)



Source : CERED

En parallèle, et comme l'annonce ces mêmes projections, la population en âge d'activité (entre 15 et 59 ans) continuerait de s'accroître jusqu'en 2020. C'est ainsi qu'elle représentait 48,4% en 1960, 49,4% en 1971, 61% en 2004 et 63% en 2008, elle atteindrait son point culminant à savoir 65% aux alentours de 2015. Le pays se trouve actuellement dans la phase de *l'aubaine démographique* ou dividende démographique.

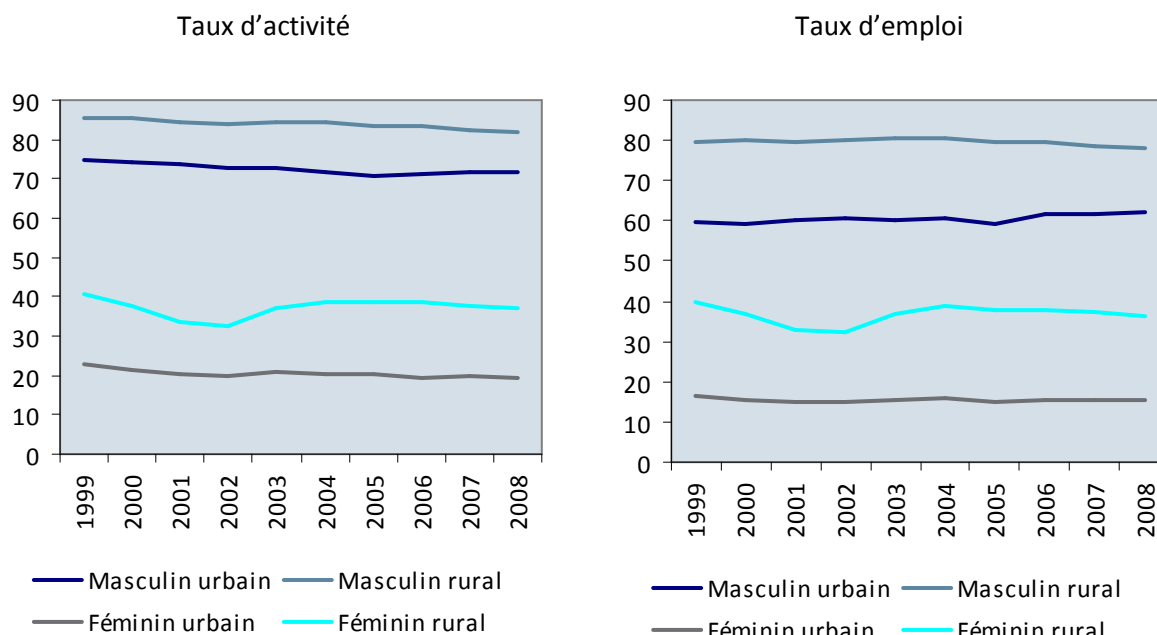
Analysés par sexe et âge, les taux d'activité révèlent une disparité selon le genre en matière de participation à l'activité économique. Ainsi, chez les hommes, le taux d'activité augmente avec l'âge et atteint son maximum (94,1%) pour la tranche d'âges 25-34 ans, puis enregistre une baisse continue jusqu'au niveau de 41,2% pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Pour les femmes, le taux d'activité croît jusqu'à atteindre son maximum (35,9%) pour le groupe d'âges 25-34 ans, puis amorce une légère baisse pour se stabiliser autour de 31,2% pour le groupe d'âges 35-59 ans, avant de chuter à 11,9% pour les femmes âgées de 60 ans et plus.

La participation féminine à l'activité économique s'inscrit dans une tendance ascendante. Cette évolution a été soutenue par un contexte favorable : l'importante ouverture opérée par le Maroc en matière des droits de la femme et la promulgation de plusieurs textes consacrant ces droits dont notamment la réforme du code de la famille, le code du travail, le code de la nationalité, etc. Ces mesures ont pu donner des fruits considérables en matière d'égalité des chances entre les deux sexes, que ce soit au niveau de l'accès à l'éducation, au travail, à la politique ainsi qu'aux autres niveaux de la vie de société. On notera, toutefois, que cette tendance de la féminisation de la population active, en dépit de la faiblesse relative du taux d'activité (19,4%), se fait plus sentir en milieu urbain qu'en milieu rural.

⁹ Projections réalisées par le CERED.

Le tableau ci-dessous retrace par milieu l'évolution des taux d'activité et d'emploi masculin et féminin.

Graphique 5. Evolution du taux d'activité et d'emploi par sexe et milieu



Source : Les différentes enquêtes emploi du HCP

A un autre niveau, l'analyse de la structure de la population active selon le niveau scolaire fait ressortir une nette diminution de la part des sans niveau scolaire passant de 57% au début des années 90 à 37,2% en 2004. Cela revient sans aucun doute aux efforts alloués en matière d'enseignement, spécialement le programme national de généralisation de la scolarisation.

On peut conclure que le Maroc se place ainsi aujourd'hui au cœur d'une transformation profonde de la structure de sa population, transformation qui ne manquera pas d'affecter tous les niveaux de la société marocaine et principalement le niveau socio-économique.

Dans la pratique, toutefois, l'insuffisance de la croissance et des créations d'emplois a transformé l'aubaine démographique en un véritable « fardeau », qui s'est traduit par des niveaux de chômage (surtout chez les jeunes) et d'émigration élevés. Les départs pour l'émigration ont permis dans une certaine mesure d'atténuer la pression du chômage et de faire baisser le nombre des sans emplois. Mais, malgré cette « soupape », le défi à relever reste considérable.

3. Le chômage au Maroc : évaluation quantitative et qualitative

L'offre globale de l'emploi a augmenté au cours des deux dernières décennies d'une façon plus importante que la population totale, chose qui traduit la pression grandissante exercée sur le marché du travail.

En effet, d'après certaines estimations¹⁰, le nombre des nouveaux demandeurs d'emploi s'élève à quelques 300 000 personnes chaque année et cela en ne prenant en considération qu'une seule donnée, la croissance de la population active. Ce chiffre pourrait certainement être revu à la hausse, si jamais les estimations faites prenaient en considération l'évolution positive, à la fois du taux de participation de la femme à la vie active (26,6% en 2008), et la pression de l'exode rural¹¹.

Selon l'estimation du Centre marocain de conjoncture, d'ici 2014, le gouvernement devrait créer 5,6 millions d'emplois. Pour y arriver, le taux de croissance annuel requis doit être de 6,6% par an pour résorber 419 000 demandes d'emplois. A 5,1% de taux de croissance, cette capacité baisserait

¹⁰ Estimations réalisées par la DPEG sur la base des projections du CERED.

¹¹ Voir infra, p. 23.

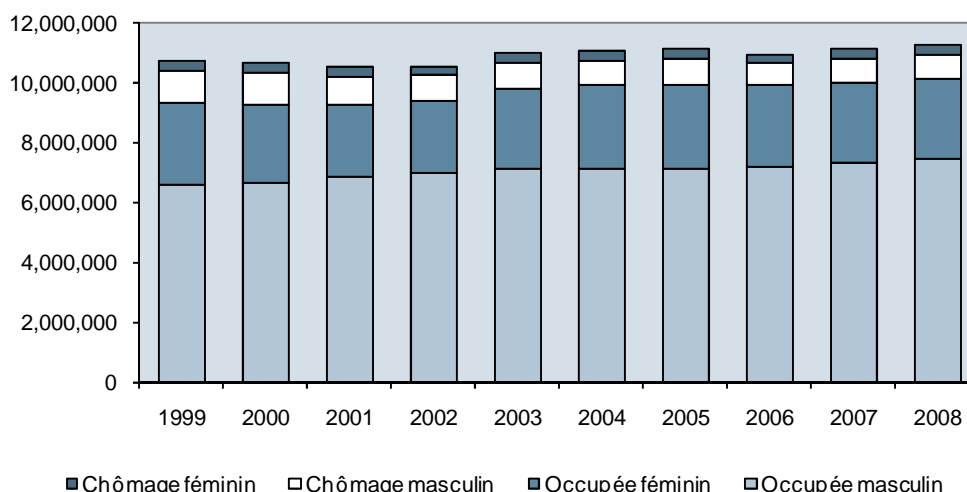
à 310 000 emplois et chuterait à 250 000 emplois si le taux de croissance ne dépasse pas les 4,2%. Cette projection ne tient pas compte des pertes d'emplois qui peuvent être engendrées par le processus de mise à niveau¹².

Or, face à cette demande importante en terme d'emploi, l'économie marocaine n'arrive à créer en moyenne, durant les dernières années, que quelques 210 000 emplois¹³, chiffre auquel s'ajoute en moyenne environ 25 000 emplois grâce à l'émigration. Le total est ainsi d'une moyenne annuelle de 235000 emplois, soit, sur la base de l'estimation de 300 000 nouveaux demandeurs d'emplois, un déficit de 65000 emplois par an (175 000 si l'on prend en considération l'estimation de 410 000 emplois du CMC). Déficit qui vient aggraver la situation du chômage et la précarité touchant en grande partie les catégories démunies de la population.

Au cours de la décennie 90, le chômage a enregistré une croissance importante mais semble s'atténuer depuis: 12,1% en 1990, 16% en 1995, 19% en 1998 et 12,8% en 2001. Depuis 2006, le taux de chômage est descendu sous la barre des 10%, tendance qui s'est confirmée en 2007 (9,8%) et en 2008 (9,6%).

Selon les données disponibles, l'impact de la récession économique mondiale sur le domaine social débute à partir du second semestre 2009. Il serait caractérisé par la baisse accentuée de la production de certaines activités nationales et une hausse du taux de chômage. Celui-ci passerait de 9,6% en 2008 à 10,2% en 2009 et à 10,5% en 2010, entraînant, ainsi, une décélération du pouvoir d'achat des ménages. La consommation par tête ne s'accroîtrait que d'environ 1,2% en volume en 2010 au lieu de 4% en 2009 et 8,2% en 2008¹⁴.

Graphique 6. Evolution de la population active occupée et en chômage selon le sexe



Source: Différentes enquêtes de l'emploi du HCP.

Mais en valeur absolue, le nombre de chômeurs a presque triplé entre 1982 et 2007, passant de 322 000 à 885 777 personnes. Cet accroissement concerne principalement le milieu urbain : plus de 80% des chômeurs au Maroc sont des citadins ; le taux de chômage atteint 15,4% en milieu urbain et ne dépasse pas 3,8% en milieu rural, mais avec un fort taux de chômage déguisé. Les données plus récentes de l'enquête emploi relatives au 3^{ème} trimestre 2008, révèle une stagnation du taux de chômage (9,9%) par rapport au 3^{ème} trimestre de 2007, avec une légère baisse du taux de chômage urbain (de 15,9% à 15,5%) et une légère hausse du chômage rural (de 3,5% à 3,9%).

En fait, au delà du volume du chômage, en lui même très préoccupant, ce sont certaines de ses manifestations graves qui inquiètent, notamment le chômage des diplômés dont le taux de près de 20%

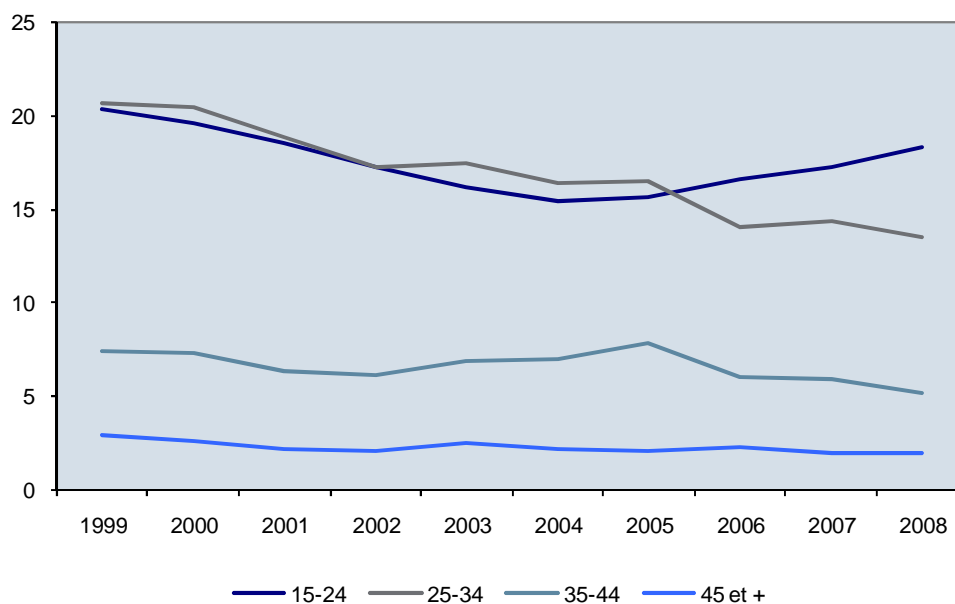
¹² Cf : La croissance ne crée pas d'emploi. Telquel, n°137. 24-30 juillet 2004.

¹³ Les créations d'emplois ne dépassaient pas 152 000 par an durant la période 1971-1982, pour baisser à 137 000 postes entre 1982 et 1994, et augmenter à 217 000 pendant la période 1995-2003.

¹⁴ HCP : Note d'information. Les perspectives économiques nationales en 2009 et 2010. Juin 2009.

demeure alarmant et des jeunes en général : près de 80% des chômeurs dans les villes ont entre 15 et 35 ans. La structure par âge montre que les tranches 15-24 ans et 25-34 ans sont les plus affectées, comme le montre le graphique ci-après :

Graphique 7. Taux de chômage national selon les tranches d'âge



Source: HCP, Enquêtes nationales sur l'emploi.

Autre donnée qui rend la situation critique c'est le fait que le chômage s'inscrive dans la durée. Il est à constater que plus de la moitié des chômeurs n'ont jamais travaillé (54,6% en 2008) avec toujours une accentuation du taux en zones urbaines (56,6%). La part des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active en chômage avoisine les 70%. En outre, la recherche d'un travail par un urbain âgé de moins de 25 ans dure en moyenne plus deux ans et cette durée est influencée non seulement par les aptitudes individuelles, mais aussi par les atouts familiaux et les relations dont bénéficient la famille. Dans les campagnes, le chômage se pose davantage en termes de sous-emploi qu'en termes de chômage de longue durée.

Tableau 2. Le chômage selon la durée

Part des chômeurs selon la durée	National		Urbain		Rural	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Part des chômeurs n'ayant jamais travaillé dans la population active au chômage (en %)	49,1	54,6	51,3	56,6	39,5	46,6
Part des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active au chômage (en %)	65,8	69,4	70,4	73,9	46	51,7

Source : CERED.

Les causes du chômage, selon l'enquête d'emploi de 2008, sont par ordre d'importance:

- la fin d'études ou de formation (43,2% des cas), signe de l'importance du chômage des diplômés ;
- l'arrêt d'activité et le licenciement (27% des cas) ;
- la cessation d'activité indépendante, saisonnière ou pour raison de revenu avec un taux de 13,8%. Ces deux dernières raisons sont révélatrices de la fragilité du système productif face à la concurrence étrangère ; et enfin
- l'arrivée à l'âge d'activité (13,2%), signe d'une croissance importante de la population active sous l'effet de cette aubaine démographique que connaît le Maroc.

Cette situation de vulnérabilité explique la volonté politique pour résorber le chômage.

4. La politique d'emploi : les grands traits

Depuis l'indépendance, les gouvernements se sont penchés sur cette question. De nombreuses mesures ont été prises aussi bien pour stimuler l'emploi que pour limiter la progression du nombre de chômeurs¹⁵.

Si autrefois l'Etat marocain à travers son rôle de principal investisseur et employeur exerçait une influence directe sur le niveau aussi bien du chômage que de l'emploi, aujourd'hui les contraintes tant internes qu'externes font que ce même acteur adopte un rôle focalisé principalement sur la facilitation, l'orientation, l'incitation et la promotion de l'emploi.

Au Maroc, la croissance de l'emploi public, qui était apparu à un moment comme une solution au chômage des jeunes diplômés a été abandonnée lors des programmes d'ajustement structurel caractérisés par des réformes consécutives à la transition vers l'économie du marché. Le moins d'Etat a engendré moins d'investissements publics et par conséquent moins d'emplois. L'Etat qui créait en moyenne par an plus de 40 000 emplois entre 1979 et 1982, n'en créait plus que 10 000 à 15 000 entre 1983 et 1994 et 16 854 en moyenne entre 1995 et 2001 pour décliner à 7 000 en 2005 et remonter à 12 000 en 2006 et 16 000 en 2008.

Avec le désengagement progressif de l'Etat en matière d'emploi, le secteur privé est devenu l'acteur principal du marché de l'emploi. Le secteur privé offre 88,2% de l'emploi au niveau national.

L'intervention de l'Etat en matière d'emploi se fait principalement par un ensemble d'instruments et de mécanismes :

- Une politique démographique visant à atténuer le déséquilibre entre croissance démographique et croissance économique ;
- Une politique de formation visant à assurer une meilleure adéquation formation- emploi ;
- Une politique d'intermédiation et de gestion du marché de l'emploi: la création en 2000 de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) acteur actif dans les politiques publiques de l'emploi en faveur des jeunes¹⁶;
- L'encouragement des initiatives entrepreneuriales et la promotion de l'auto-emploi dont les plus importantes sont : Moukawalati, Idmaj, Taâhil. Le programme *Moukawalati*, lancé en mars 2007, vise le soutien de l'auto emploi à travers l'incitation des jeunes à créer leur propre

¹⁵ Said TRITAH : L'emploi urbain au Maroc : de l'ajustement économique au réajustement social. Thèse de doctorat en Sciences politiques, FSEJ – Rabat 2004.

¹⁶ L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est chargée de :

1. procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi ;
2. assurer l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi ;
3. informer et orienter les jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets économiques ;
4. assister et conseiller les employeurs dans la définition de leurs besoins en compétences ;
5. mettre en place des programmes d'adaptation professionnelles et de formation-insertion dans la vie active en liaison avec les employeurs et les établissements de formations ;
6. conclure des conventions avec les associations professionnelles pour le développement de l'auto-emploi et l'encouragement de la jeune initiative ;
7. réaliser toute mission en relation avec ses attributions qui lui serait confiée par l'état, les collectivités locales ou les établissements publics dans le cadre de conventions. L'ANAPEC est constituée d'un réseau de 24 agences couvrant le territoire national. Elle a été reconnue par l'UE comme le partenaire marocain officiel pour la gestion des offres d'emploi européennes et assume donc un rôle d'intermédiation internationale.

A cet égard, les mesures suivantes sont prévues :

- la mise en place d'une Division internationale au sein de l'ANAPEC et d'une antenne à Bruxelles ;
- la création de 4 agences régionales à l'international et l'ouverture d'espaces internationaux dans 10 autres agences ;
- la réalisation d'une étude pour déterminer les conditions de viabilité du retour volontaire des Marocains résidant à l'étranger et création d'un service d'appui au retour ;
- un programme de formation des candidats à l'émigration ;
- la création d'un Centre documentaire matériel et virtuel sur les voies de la migration légale vers les pays de l'Union Européenne.

entreprise et a pour objectif la création de 30 000 petites entreprises à fin 2008. Cependant, sur 15 102 candidats inscrits, 7 125 personnes ont été retenues et 3 788 projets ont été soumis au financement des banques dont 1 600 ont reçu l'aval et près de 1 300 ont été financés, soit 5% seulement de l'objectif annoncé. Le programme *Idmaj*, lancé en janvier 2006, a pour but le développement des compétences des diplômés. Il s'est traduit par l'intégration de 120 076 chercheurs d'emploi à fin décembre 2008, dépassant ainsi de 15% l'objectif fixé pour cette période (intégration de 105 000 jeunes sur 3 ans). Le programme *Taehil*, lancé en janvier 2007 pour adapter la formation aux besoins du marché du travail, a identifié 25 000 opportunités de formation contractualisée et qualifiante dont 17 000 bénéficiaires parmi les jeunes diplômés. Au niveau de la formation contractualisée, ce programme a permis la signature de 690 conventions, bénéficiant à 8 895 chercheurs d'emploi. Le secteur des services et de l'enseignement privé représente les deux tiers des secteurs bénéficiant de cette formation.

En dépit des efforts déployés, le chômage continue à constituer une grande préoccupation des autorités gouvernementales pour des raisons évidentes :

- Sur le plan économique, le chômage représente un coût pour la société ;
- Sur le plan social, le chômage est une forme d'exclusion sociale¹⁷ ;
- Sur le plan politique, l'emploi en tant qu'institution contrôle la conduite des individus.

Enfin, il convient de rappeler que, mise à part l'indemnité de licenciement prévue par l'article 19 et 89 du Code du travail, le chômage ne donne lieu à aucune indemnité. L'absence d'un système d'indemnisation du chômage pour licenciement économique (qui reste un simple projet) condamne les nouveaux chômeurs à la paupérisation. Ce scénario génère un taux de pauvreté relativement élevé qui affecte encore et en dépit des efforts déployés 9 % de la population¹⁸.

Afin de réduire l'ampleur de la pauvreté, l'Etat a réagi par un grand programme : l'Initiative nationale pour développement humain¹⁹ à travers des actions sectorielles (santé, éducation,...) en faveur des couches les plus démunies.

Le chômage et la marginalité constituent deux facteurs favorisant l'incubation du projet migratoire.

¹⁷ Selon Dominique Schnapper, le chômage détruit les 3 aspects fondamentaux de la vie humaine: le temps, l'espace et le caractère social de l'individu. : Cf. Encyclopédie Universalis : Exclusion.

¹⁸ Ce taux était de 16,2% en 1998-99. Il s'agit ici du taux de pauvreté relative tel que défini par le Haut Commissariat au Plan : Ce seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire (qui se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories) du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis. Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au dessous de ce seuil. Voir <http://www.hcp.ma>

¹⁹ L'Initiative nationale pour le développement humain (l'INDH) lancée en mai 2005 est destinée à combler le retard que le Maroc affiche dans la réalisation des Objectifs du millénaire tracés par les Nations Unies et auxquels le Maroc adhère entièrement. Outre la lutte contre la pauvreté, cette initiative ambitionne de contribuer à la généralisation de l'éducation primaire, à la promotion de l'égalité entre les sexes, le combat contre le sida, la réduction de la mortalité des enfants, la promotion de la santé maternelle, et la durabilité des ressources environnementales.

II. La migration au Maroc : un état des lieux

Si le Maroc est un pays d'émigration, il est aussi un lieu de résidence pour une communauté d'étrangers appartenant à différentes nationalités et un lieu de transit pour des migrants appartenant principalement à des pays d'Afrique subsaharienne. Mais c'est aussi un pays où la mobilité interne est intense.

A. La migration interne

Par milieu, force est de constater que la croissance démographique est beaucoup plus rapide en ville qu'en milieu rural.

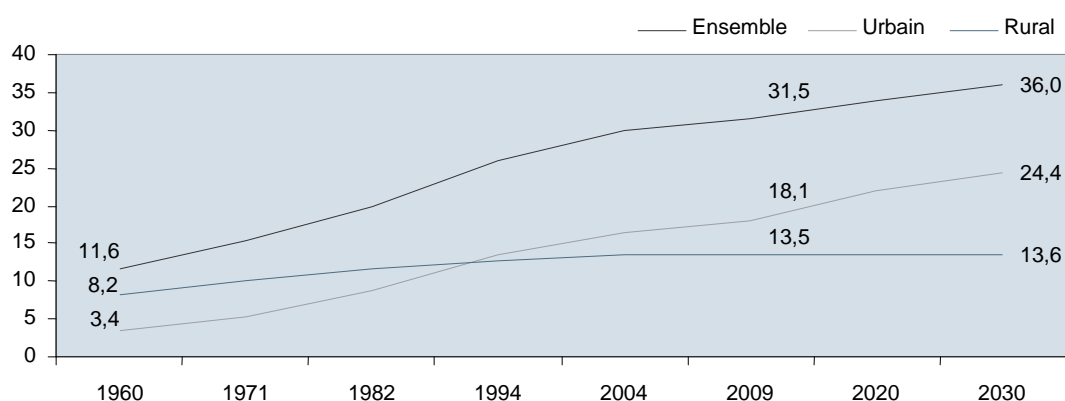
Tableau 3. L'évolution de la population légale marocaine par milieu de résidence depuis 1960

Années	1960	1971	1982	1994	2004	2007	2008
Population totale	11 626 470	15 379 259	20 419 555	26 073 717	29 891 708	30 842 206	31 177 960
Taux d'accroissement annuel moyen	—	2,58%	2,61%	2,06%	1,38%	1,10%	1,06%
Population rurale	8.236.857	9.969.534	11.689.156	12.665.882	13.428.074	13438015	13 448 748
Population urbaine	3 389 613	5 409 725	8 730 399	13 407 835	16 463 634	17 404 191	17 729 212
Taux d'urbanisation	29,1%	35,1%	42,7%	51,4%	55,1%	56,4%	56,9%

Source : CERED.

La population urbaine a franchi le cap des 50% au début des années 90. Cette tendance demeure soutenue car il est prévu un taux d'urbanisation de 64,3% à l'horizon 2030.

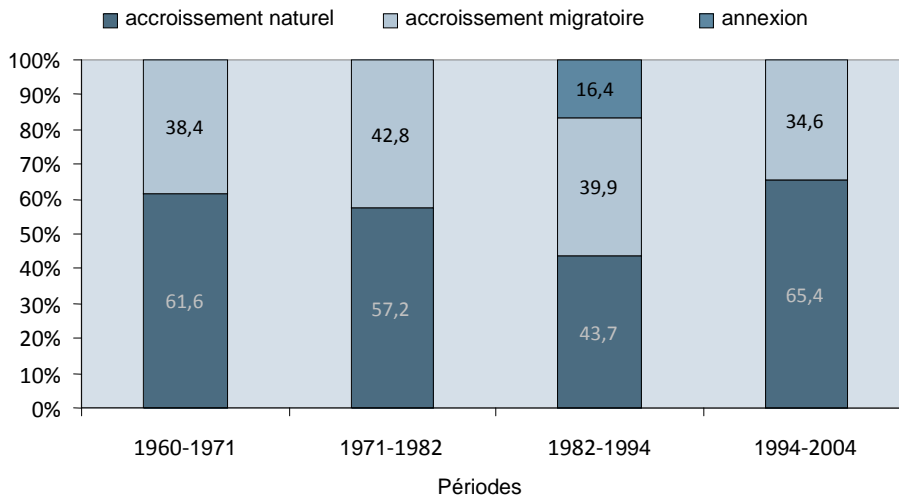
Graphique 8. Evolution de la population du Maroc (en millions) par milieu de résidence: 1960-2030



Source : CERED.

Cette urbanisation rapide s'explique par plusieurs facteurs : l'accroissement naturel de la population urbaine, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain (annexion), l'extension des limites urbaines des localités existantes. Mais la migration interne semble jouer un rôle important dans cette évolution.

Graphique 9. Composantes de la croissance urbaine



Source : Calcul de l'auteur.

Les flux nets de ruraux à destination des centre urbains sont estimés en moyenne annuelle à :

- plus 155 000 personnes durant la période inter censitaire 1982-1994 ;
- 200 000 dans les années 90 ;
- Durant les années 1994-1998, près de 47% de l'accroissement de la population urbaine est dû à l'exode rural ;
- L'exode rural constitue assez souvent une étape pour une migration à l'étranger (la double migration voire triple migration).

B. L'immigration au Maroc

Jusqu'à l'indépendance, le Maroc est donc resté davantage un pays d'immigration, le protectorat ayant stimulé un mouvement migratoire en provenance des métropoles française et espagnole. En 1952, on recensait quelques 529 000 étrangers (soit plus de 5% de la population marocaine) dont 325 000 ressortissants Français. A la veille de l'indépendance, on comptait 85 000 Espagnols dans l'ex-zone Nord et 50 000 étrangers dans la zone internationale de Tanger. Mais ces flux concernaient également d'autres pays comme il ressort du tableau suivant:

Tableau 4. Evolution de la répartition des étrangers au Maroc par nationalité de 1926 à 1951

Nationalité	1926	1931	1936	1947	1951
Français	74 588	128 177	152 084	266 133	298 975
Espagnols	15 141	22 684	23 330	28 055	25 698
Italiens	10 300	12 602	15 521	14 369	13 337
Portugais	861	2 867	3 752	5 016	5 108
Britanniques	1 385	1 592	1 862	2 034	1 876
Suisses	522	1 188	1 568	1 591	1 725
Américains	53	129	132	276	1 041
Russes	184	374	482	655	1 039
Grecs	370	573	791	1 002	1 014
Belges	245	519	632	807	917
Polonais	40	126	177	537	548
Autres étrangers	1 023	1 650	2 263	4 522	5 760
Total	104 712	172 481	202 594	324 997	357 038

Source: Service central des statistiques. Population non marocaine. 1954.

Sous le protectorat, le Maroc a accueilli également des milliers de migrants Algériens, 15 000 en 1936, 33 000 en 1947 et beaucoup plus pendant la guerre de libération où « la solidarité avec ce peuple frère s'est exprimée de la manière la plus spontanée »²⁰.

Après l'indépendance, la population européenne a commencé à quitter le pays et la tendance a été soutenue durant les années 60, 70 et 80 comme en témoignent les données suivantes :

Tableau 5. Evolution de la population étrangère au Maroc 1936-2002

Année	1936	1952	1960	1971	1982	2002	2004*
Nombre	265 000	529 000	395 883	111 909	61 935	60 841	51 435

Source : La Grande Encyclopédie du Maroc. Vol. Géographie Humaine.

* Données du dernier recensement de la population (l'effectif se répartit entre 48 774 en milieu urbain et 2 661 en milieu rural).

²⁰ Claude Liauzu : Histoire des migrations en Méditerranée occidentale, op.cit, p 45.

Le nombre des résidents étrangers au Maroc a pratiquement stagné durant les deux dernières décennies. Les données disponibles nous donnent une idée sur les profils de ces résidents par catégories socio-professionnelles.

Tableau 6. Résidents étranger au Maroc par catégories socioprofessionnelles

Catégories socioprofessionnelles	Nombre de personnes
Sans emploi	21 350
Retraités	3 300
Médecins et pharmaciens	619
Ingénieurs	2 140
Professions libérales	2 624
Ecrivains et journalistes	83
Artistes	177
Commerçants	1 727
Directeurs	4 663
Entrepreneurs	820
Investisseurs	677
Agriculteurs	615
Artisans	873
Spécialistes	982
Militaires	268
Fonctionnaires	213
Chauffeurs	250
Sportifs	84
Ouvriers	4 694
Autres fonctions	2 553
Etudiants	12 129
Total général	60 841

Source : Direction générale de la sûreté nationale.

Mais à côté de cette population, qui réside légalement au Maroc, d'autres migrants travaillent « au noir ». Des nationalités insoupçonnées sont en situation irrégulière. Les inspecteurs de travail ont dénombré récemment près de 3 000 étrangers qui travaillent « au noir » au Maroc. 45 nationalités ont été recensées dont des Anglais, des Libanais, des Coréens et des Saoudiens. Mais les Chinois et les Français demeurent les plus nombreux. Tous les secteurs d'activités sont concernés, avec une forte concentration de travailleurs étrangers dans l'hôtellerie et la restauration. Cette fraude touche même les entreprises structurées. Pourtant le code du travail est clair. Dans son article 516, il stipule que « tout employeur désireux de recruter un salarié étranger doit obtenir une autorisation de l'autorité chargée du travail »²¹.

Mais la présence irrégulière la plus visible est celle des Subsahariens. Le Maroc est devenu un espace de transit et a tendance à devenir un pays d'immigration²².

²¹ L'Economiste du 24 août 2007.

²² Les principales sources d'information de cette section sont :

- Mohamed Khachani : La migration subsaharienne : le Maroc comme espace de transit. Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM). Rabat. 2006. Une édition en langue espagnole a été publiée par le CIDOB à Barcelone en décembre 2006.

- La grande enquête menée par l'AMERM et couvrant cinq principaux centres de concentration des migrants Subsahariens : Oujda, Tanger, Rabat, Casablanca et Laayoune. Voir AMERM : De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière. Publications de l'AMERM. Rabat. 2008.

C. Le Maroc, un pays de transit

En effet, de plus en plus de jeunes Subsahariens des deux sexes traversent le désert par différents moyens afin d'arriver au Maroc, dans l'espoir de terminer ce périple dans un pays de l'Union Européenne.

Cette présence subsaharienne est devenue visible au Maroc. Compte tenu de la nature de cette migration, il est difficile de l'évaluer. Les estimations sont divergentes. Selon le ministère de l'Intérieur, le nombre de ces migrants oscille entre 10 000 à 15 000, selon l'Organisation internationale pour les Migrations, ce chiffre oscille entre 10 000 et 20 000. Mais ce sont les interceptions qui nous permettent d'approcher le volume de ces flux :

Tableau 7. Les interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2007 selon l'origine

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nationaux	9 850	13 002	16 100	12 400	9 353	7 914	7 091	6 619
Etrangers	14 395	15 000	15 300	23 851	17 252	21 894	9 469	7 830
Total	24 245	28 002	31 400	36 251	26 605	29 808	16 560	14 449

Source : Ministère de l'Intérieur, Maroc.

A l'exception de l'année 2002, le nombre d'arrestations de migrants irréguliers en provenance de l'Afrique subsaharienne dépasse celui des nationaux, et la différence entre les deux chiffres tend à augmenter pour atteindre son maximum en 2005²³.

La baisse des interceptions s'explique par l'intensification du contrôle aux frontières marocaines du nord et par le démantèlement par les autorités marocaines de 381 filières de trafic d'êtres humains en 2006 et de plus de 417 en 2007 et ce dans des opérations menées à l'intérieur du Maroc. Cette baisse s'est accompagnée d'une réorientation de ce trafic vers les pays du sud comme la Mauritanie et le Sénégal.

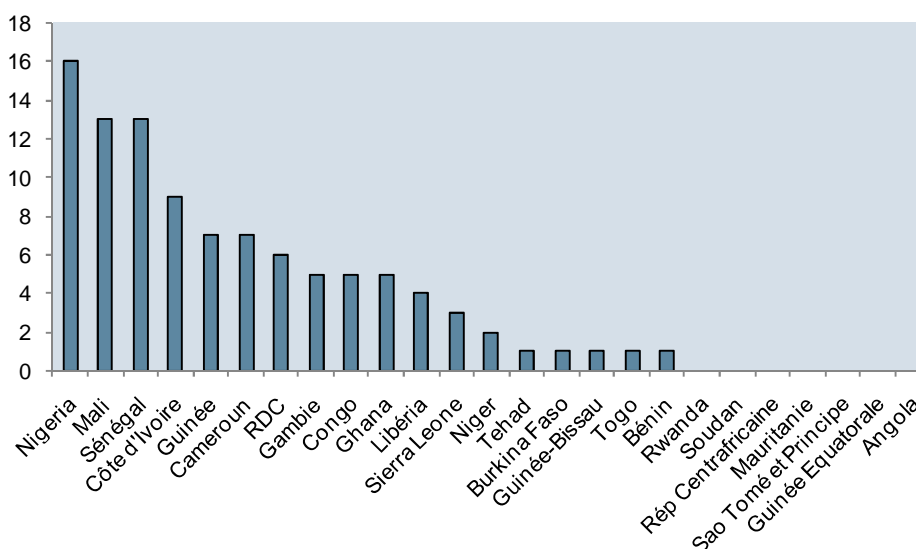
1. Structure par nationalité et par sexe

D'après l'enquête AMERM/CISP²⁴(2007), les ressortissants du Nigeria demeurent les plus nombreux (15,7%) suivis en seconde position par les Maliens (13,1%). Viennent ensuite, les Sénégalais (12,8%), les Congolais (10,4%) les Ivoiriens (9,2%), les Guinéens (7,3%) et les Camerounais (7%), puis, et en nombre plus restreint, les Gambiens (4,6%), les Ghanéens (4,5%), les Libériens (3,8%) et les Sierra Léonais (3,1%). L'enquête a également permis de relever la présence de migrants de treize autres nationalités que celles susmentionnées dans des proportions relativement moindres. En gros, on estime que près d'une quarantaine de nationalités sont concernées par ces flux clandestins.

²³ Mohamed Mghari : La migration irrégulière au Maroc. CARIM 2006.

²⁴ Khachani & All : enquête AMERM/CISP. Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, 2008.

Graphique 10. Nationalités d'origine des migrants subsahariens (%) au Maroc



Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

Ces résultats semblent confirmer ceux fournis par d'autres enquêtes effectuées sur les migrants Subsahariens en transit au Maroc²⁵.

La structure par sexe de cette population migrante montre une nette prédominance des hommes. En fait, l'enquête révèle que 20,3% seulement de la population étudiée sont des femmes et 79,7% des hommes.

En considérant la nationalité d'origine, on relève que sur l'ensemble des femmes migrantes Subsahariennes enquêtées, les Nigériennes constituent la communauté féminine la plus importante avec 36,9%, suivies, mais très loin derrière, par les Congolaises avec un pourcentage de 14,3%, les Maliennes (8,9%), les Camerounaises (6,9%), les Sierra Léonaises (6,4%), les Sénégalaises (4,9%), les Ivoiriennes (3,4%), les Libériennes (3,4%), etc.

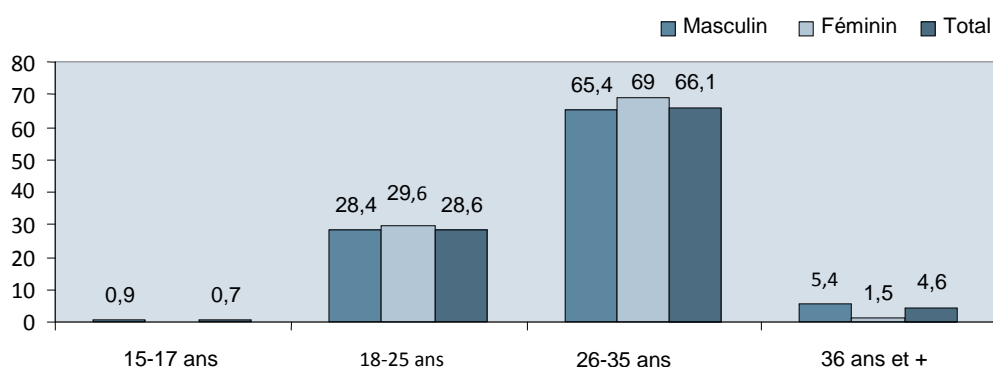
2. Structure par âge des migrants Subsahariens

Si l'on exclut les enfants nés en cours du voyage ou au Maroc et dont le nombre est insignifiant, l'âge des migrants Subsahariens en transit au Maroc oscille entre 15 et 47 ans. L'âge moyen se situe à 27,7 ans. Cet âge reflète une pyramide d'âge jeune, puisque l'écrasante majorité des migrants, soit 95,4%, ont moins de 36 ans. Par tranche d'âge, la grande majorité, soit 66,1%, est âgée de 26-35 ans. Un peu moins du tiers, soit 28,6%, sont âgés de 18-25 ans. En revanche, seulement 4,6% sont âgés de plus de 36 ans. Enfin, il faut signaler que les mineurs âgés de 15-17 ans sont très peu nombreux (0,7%).

²⁵ Voir BIT, « L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », Cahiers des migrations internationales, 54F, Genève, 2002.

Anne Sophie Wender, « Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne ». Cimade, octobre 2004.

Graphique 11. Structure par âge des migrants Subsahariens en transit au Maroc (%) selon le genre

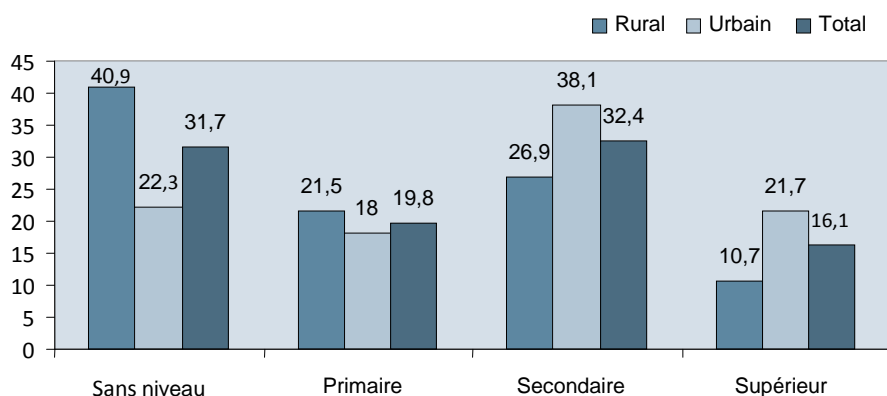


Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

3. Les caractéristiques socio-éducatives

L'une des caractéristiques frappantes de cette migration est le niveau d'éducation relativement élevé des migrants, ce qui tranche avec l'image classique du migrant clandestin sans niveau d'instruction : 48,5% des interviewés ont un niveau supérieur au primaire, 32,4% sont de niveau secondaire et 16,1% sont de niveau supérieur. Ceux « sans niveau » d'instruction représentent moins du tiers des migrants (31,7%).

Graphique 12. Niveau d'éducation des migrants Subsahariens (%) par milieu de résidence



Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

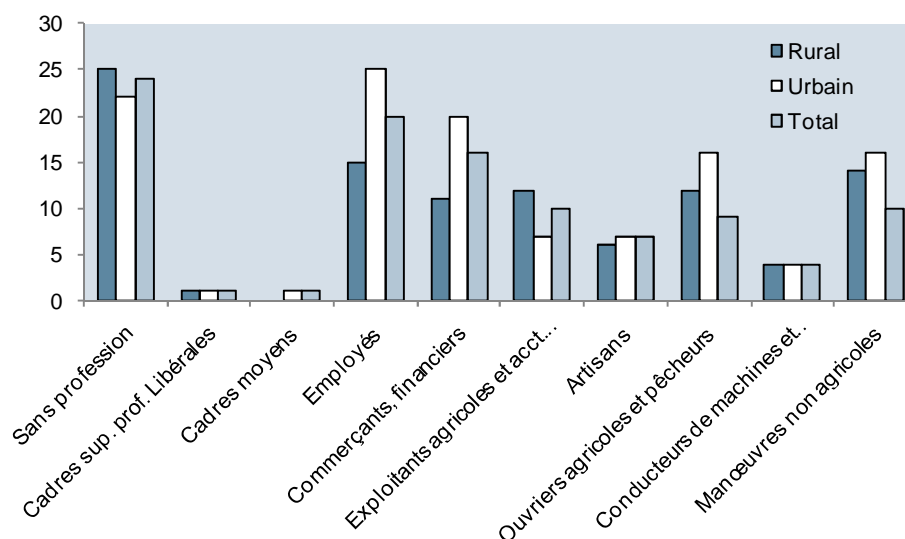
Force est de constater que les migrants Subsahariens ne se recrutent pas parmi les personnes disposant de leur seule force de travail comme atout, car pour 16% d'entre eux ce sont potentiellement des cadres moyens ou supérieurs compte tenu de leur niveau d'instruction relativement élevé.

4. La situation professionnelle avant le départ

La situation professionnelle avant le départ est un élément important dans l'explication de l'acte d'émigrer et permet, par conséquent, de mieux comprendre les motivations des migrants qui ont décidé de s'expatrier.

Les sans profession représentent 24% de l'échantillon alors que les 76% restants se répartissent entre différentes professions dont les plus importantes sont : les employés (20%), les commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers (16%), les manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers (10%), les exploitants agricoles, pêcheurs et forestiers (10%), les ouvriers et manœuvres agricoles de la pêche (9%), les artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (7%).

Graphique 13. Profession des migrants Subsahariens (%) dans le pays d'origine juste avant le départ par milieu de résidence



Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

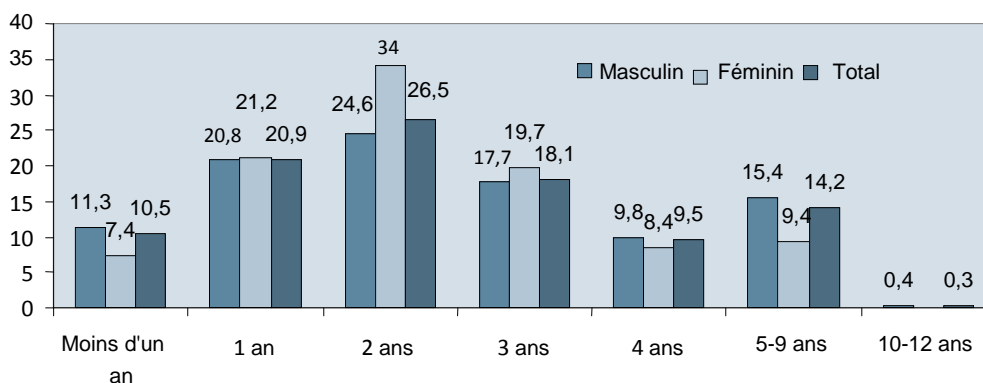
Les activités professionnelles annoncées par les enquêtés sont permanentes dans 63% des cas, temporaires dans 21% des cas et saisonnières dans 16% des cas, ce qui dénote l'instabilité et la précarité de l'emploi pour plus du tiers des migrants (37%). Dans ces conditions, la migration peut être motivée par la quête d'un emploi plus stable et plus rémunérateur. C'est particulièrement le cas des aides familiaux (20% de l'échantillon) et des apprentis (6%).

5. Durée de séjour au Maroc

Dans bien des cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés que pose la traversée du Détroit de Gibraltar ou de l'océan vers les Iles Canaries font que le Maroc et en particulier, les régions du nord et nord-est, les villes de Casablanca, Rabat, Fès et Agadir deviennent une escale durable.

Ainsi, la durée moyenne de séjour au Maroc se situe à environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants Subsahariens enquêtés. Un peu moins du quart, soit 24% ont une ancienneté migratoire dans le pays de 4 à 12 ans et un peu moins des deux tiers soit 65,5% ont une durée de séjour allant de 1 à 3 ans. Presque un migrant sur dix (10,5%) séjourne au Maroc depuis moins d'un an.

Graphique 14. Durée de séjour des migrants Subsahariens en transit au Maroc selon le genre (%)



Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

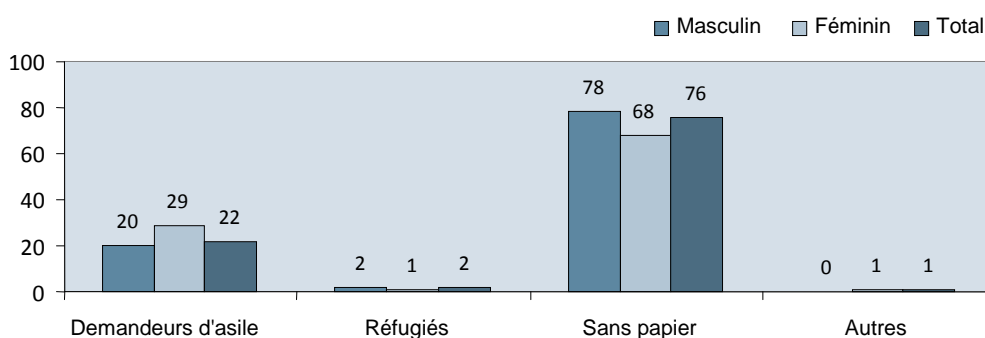
Selon la nationalité d'origine, les Sénégalais et les Maliens se distinguent dans la catégorie ayant séjourné moins d'un an avec respectivement 42,9% et 20% suivis par les Guinéens avec 12,4%.

6. Le statut des subsahariens

76% du total des Subsahariens interrogés vivent au Maroc « sans-papiers ». 22% sont demandeurs d'asile et seul un faible pourcentage (2%) affirme avoir obtenu le statut de réfugié. Ces chiffres ne sont pas étonnants, compte tenu du fait que l'enquête a porté sur les Subsahariens qui séjournent de manière irrégulière au Maroc dans l'attente de pouvoir réaliser leur projet migratoire.

La répartition de l'échantillon par sexe montre que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à demander l'asile 29,35%, alors que les hommes ne représentent que 19,52%.

Graphique 15. Statut des migrants Subsahariens au Maroc (%)



Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

Corréliées aux tranches d'âge, 83,5% des Subsahariens âgés de 18 à 25 ans et 73,2% de ceux âgés de 26 à 35 ans sont « sans papier ».

Par rapport à l'état matrimonial, les célibataires sont les plus représentés dans la catégorie des « sans papiers » (76,7%), alors que 20,6% parmi eux sont demandeurs d'asile et seuls 2,3% jouissent du statut de réfugié.

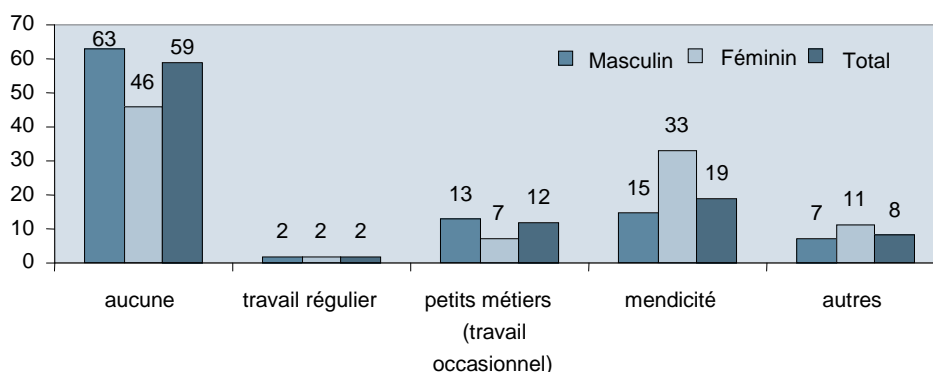
A cet égard, il convient de rappeler que le Maroc abrite quelques 830 réfugiés reconnus. Ces personnes placées sous la protection du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Rabat, sont originaires essentiellement de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo (RDC) et de l'Irak.

7. Les sources de revenu

Contraints de vivre au Maroc pour des périodes plus ou moins longues, subvenir à leurs besoins devient un véritable tracas car le plus souvent, leurs ressources ont été épuisées après le long parcours migratoire. Interrogés sur leurs moyens de subsistance, plus de la moitié de l'échantillon déclare n'avoir aucune source de revenu (59,4%), 18,8% affirment vivre de la mendicité, 11,5% exercer des petits métiers. 7,9% ont répondu qu'ils reçoivent diverses aides fournies par des associations caritatives ou d'autres structures. Parmi ceux qui reçoivent ce type d'aide, 44,4% bénéficient de la solidarité familiale.

Le pourcentage des hommes qui ont déclaré n'avoir aucune source de revenu est proportionnellement plus élevé que celui des femmes dans la même situation, c'est le cas de 62,8% d'entre eux contre 45,8% des femmes.

Graphique 16. Source de revenu des migrants Subsahariens selon le sexe



Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

Les Subsahariens ayant séjourné au Maroc plus d'une année sont moins nombreux proportionnellement à déclarer n'avoir aucune source de revenu. En effet, ils semblent avoir développé certaines formes d'adaptation au long séjour en ayant particulièrement recours d'abord à la mendicité mais aussi au travail occasionnel.

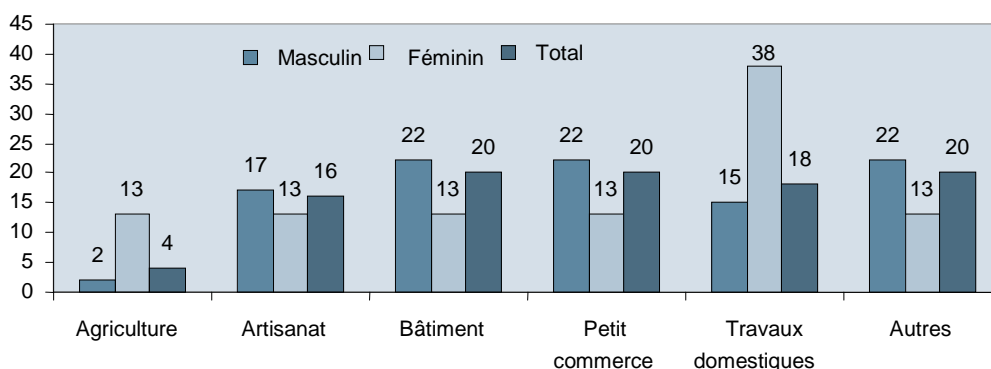
La mendicité est apparue comme une source de revenu pour 18,8% de l'échantillon. Au niveau de la répartition par sexe, les femmes sont plus nombreuses (33,33%) que les hommes à mendier (15,07%). Elles le font le plus souvent avec des enfants. Ce qui suscite plus facilement la générosité.

8. Un faible taux d'activité professionnelle au Maroc

Compte tenu de la législation du travail et de la loi 02-03 relative à la migration au Maroc qui interdisent aux personnes entrées ou établies irrégulièrement au Maroc d'accéder au marché de l'emploi, ces activités ne peuvent relever que du secteur informel ou de secteurs qui recrutent du personnel non déclaré.

Parmi les migrants Subsahariens, seuls 2,3% déclarent avoir un *travail régulier*. Le secteur le plus fréquemment cité est celui du bâtiment (20,8%), suivi par le petit commerce (18,8%) et les travaux domestiques (18,8%) où les femmes sont beaucoup plus représentées que les hommes (respectivement 37,5% et 14,6%). 16,7% des Subsahariens affirment travailler dans le secteur de l'artisanat. Seuls 4,2% ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture, ce qui s'explique probablement par le fait que les Subsahariens enquêtés vivent essentiellement en ville ou aux abords immédiats des centres urbains.

Graphique 17. Secteur d'activité des migrants Subsahariens en transit au Maroc (%)



Source: Enquête AMERM/CISP, données de l'année 2007.

L'évaluation du revenu mensuel de cette population a permis de constater la précarité des

situations. Qu'ils travaillent ou qu'ils vivent d'expédients, les Subsahariens disposent de très faibles ressources et dépensent peu. La fourchette des revenus déclarés varie entre moins de 500 Dhs (45,5 Euros) et 3 600 Dhs²⁶.

La majorité, soit 41,9%, dispose d'un revenu qui varie entre 500 et 1 000 Dhs, 27,9% entre 1 000 et 2 000 Dhs, 23,3% ont un revenu inférieur à 500 Dhs et seule une minorité a un revenu entre 2 000 et 3 600 Dhs.

Si on prend en considération le niveau de vie au Maroc qui est de plus en plus difficile et exige des moyens plus élevés, on peut noter combien les conditions de vie des Subsahariens peuvent être précaires. En effet, le loyer moyen d'une chambre dans les quartiers périphériques des centres urbains marocains est de 500 Dhs et la cherté des produits alimentaires de première nécessité limite considérablement les possibilités de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cette conclusion a été confirmée par la majorité de l'échantillon (76,1%) qui affirme que leur revenu ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

D. L'émigration marocaine

L'émigration durant les années 60 était essentiellement masculine et individuelle. L'évolution rapide des départs s'est accompagnée d'une diversification des pays d'accueil mais avec comme principale destination, la France.

A partir de 1974, le déclenchement de la crise dans les pays européens suite au premier choc pétrolier qui a secoué les économies occidentales en 1973, la montée et l'aggravation du chômage étaient à l'origine d'un renversement des politiques migratoires. Celles-ci vont ralentir les flux de départ des Marocains vers l'Europe.

Cette politique restrictive s'est accompagnée de l'apparition de 5 formes d'émigration dont certaines existaient auparavant mais se sont intensifiées depuis :

1. L'émigration dans le cadre du regroupement familial

Celle-ci va prendre le relais de l'émigration individuelle.

Prévu par les conventions bilatérales de main d'œuvre, le regroupement familial a été autorisé en vertu du principe selon lequel la famille offre un « cercle protecteur qui favorise l'adaptation socioculturelle de l'émigré et garantit sa solvabilité »²⁷.

Par son ampleur, ce processus qui a bénéficié surtout aux migrants anciennement installés en Europe, a changé la finalité du projet migratoire qui de provisoire devient définitif. Il a par ailleurs, complètement transformé les structures, selon l'âge et le sexe, de la communauté marocaine en Europe. En effet, celle-ci va connaître un rajeunissement et surtout une féminisation progressive. Par ailleurs, cette forme de mobilité a eu probablement pour conséquence de réduire les transferts en devises à destination du pays d'origine.

Ce phénomène a été très important dans les pays traditionnels d'accueil comme la France, la Belgique, les Pays Bas et l'Allemagne. Cette forme de migration a permis la stabilisation de nombreuses familles dans ces pays. Par contre, le phénomène est resté moins développé dans d'autres pays d'immigration récente comme l'Italie et l'Espagne mais où progressivement cette forme de migration commence à se développer²⁸.

Mais ce mouvement n'a connu une cadence rapide qu'à partir de 1973. En 20 ans, entre 1973 et 1992, 249 945 Marocains sont rentrés en France dans le cadre du regroupement familial. Toutefois,

²⁶ 1 Euro = environ 11 dirhams.

²⁷ ADRI : L'insertion socioprofessionnelle des femmes d'origine étrangère. Savoir et Perspectives, juin 1994.

²⁸ En Espagne, par exemple, on dénombre 158 060 immigrés qui ont obtenu la résidence via ce procédé au cours des cinq années (1999-2004), dont 35 755 ressortissants Marocains. Les Marocains viennent ainsi en tête des bénéficiaires, suivis des Equatoriens, des Colombiens, des Chinois et des Péruviens. Tournant au ralenti, avec pas plus de 7 autorisations concédées en 2000, ce nombre est passé à 13 810 en 2002. En 2004, ce sont 103 998 immigrés qui ont pu obtenir le permis de résidence grâce à ce procédé. Un chiffre appelé à augmenter davantage durant les prochaines années. In Aujourd'hui le Maroc du 31 mars 2005.

ce mouvement est en régression constante depuis 1993 sous l'effet de lois de plus en plus restrictives (loi Pasqua,...), lois ayant durci les procédures de regroupement familial et réduit en conséquence le nombre de Marocains entrés par ce biais. En 1996, ce nombre n'a pas dépassé les 3 508 personnes.

Ce processus de regroupement familial engendre une implication certes timide mais soutenue de la femme Marocaine dans le marché du travail. Dans cette vague d'émigration, on retrouve globalement deux catégories de femmes : celles, en général, d'origine rurale, qui continuent à vivre comme au pays se conformant à la division sexuelle du travail, à la distribution des rôles et des tâches qui découlent de l'organisation familiale de la société d'origine (s'occupant du foyer et des enfants), et celles qui, même sans expérience professionnelle, par nécessité ou influencée par les modèles véhiculés par la société d'accueil, ont commencé à travailler après être restées un certain temps inactives. Les revenus perçus par la femme contribuent indéniablement aux transferts.

2. L'émigration saisonnière

Peu développée jusqu'à la fin des années 60, la migration saisonnière s'amplifiait progressivement jusqu'au début des années 80, en réponse à une demande accrue de main d'œuvre dans certains secteurs d'emploi temporaire comme l'agriculture, le bâtiment, la restauration et les hôtels. Entre 1972 et 1981, 126 000 personnes ont ainsi émigré en France. Le phénomène déclina par la suite et se situa sensiblement entre 4 000 et 5 000 personnes durant la décennie 90. Puis on a constaté une certaine reprise après. Actuellement et en moyenne, 7 000 saisonniers sont recrutés chaque année par la France.

Tableau 8. Entrée de migrants Marocains au titre de saisonniers en France de 1962 à 2006

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
16	34	811	593	949	1 220	2 079	3 720	5 385	5 702
1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
8 626	15 405	19 168	10 515	11 472	11 247	11 745	12 597	12 923	12 771
1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
5 536	4 540	4 126	3 908	3 716	3 752	3 734	3 873	4 177	4 304
1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2006
5 181	5 173	4 960	4 744	4 529	4 278	4 083	4 172	3 946	6 000

Source : Office des migrations internationales. OMISTATS.2000.

Actuellement, les migrants saisonniers se recrutent dans le cadre de formules récentes :

Avec la France, les contrats jeunes professionnels sont l'objet d'un accord signé avec le Maroc le 24 mai 2001. Ce type d'accords passé entre la France et plusieurs pays (la Tunisie, le Sénégal, l'Argentine, la Bulgarie,...) permet à des jeunes Marocains d'exercer leur profession en France et réciproquement des Français peuvent également exercer temporairement leur profession dans des entreprises au Maroc.

Le programme prévoit des quotas par pays. Pour le Maroc, ce quota est fixé actuellement à 300 contrats dont 100 réservés aux professionnels de la santé dont les qualifications paramédicales sont demandées sur le marché de l'emploi. La durée du contrat de travail est de 3 à 12 mois avec possibilité de prolongation jusqu'à 18 mois.

Ce programme, géré par l'ANAPEC, a eu au départ un grand succès dû aux recrutements effectués par le Parc Euro Disney. Ces recrutements ont eu un effet d'appel pour l'hôtellerie et la restauration. Cependant, ce dispositif a marqué vite des signes d'essoufflement. En 2005, sur le contingent de 300 jeunes prévu par l'accord, seuls 17 contrats ont été signés.

De même, l'ANAPEC a reçu une commande des producteurs d'agrumes et de kiwis de Haute-Corse. 400 hommes ont été recrutés pour travailler à la cueillette durant deux mois, en novembre et

décembre 2007. Les profils recherchés sont des personnes mariées âgées de 35 à 50 ans, ce qui devrait garantir le retour du migrant après la récolte. L'opération est validée du côté français par l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), ex-Office des migrations internationales (OMI), qui délivre déjà, depuis trente ans, des visas temporaires à des travailleurs saisonniers (17 000 en 2006, dont 6 000 à des Marocains).

Avec l'Espagne, l'accord bilatéral en matière de travail signé le 25 juillet 2001 permet, entre autres, de promouvoir la migration saisonnière, il a servi de base à la conclusion de 3 autres accords :

- L'Accord cadre de collaboration pour l'accompagnement et la sélection de 1 000 jeunes travailleurs conclus entre l'ANAPEC et le Groupe VIPS signé le 8 décembre 2003. Ces recrutements se sont étalés sur la période 2003-2008. L'ANAPEC a été chargée d'assurer une formation qui comprend des modules de perfectionnement professionnel et des modules de connaissance de la culture espagnole.
- La Convention cadre de partenariat entre l'ANAPEC et le Groupe VIPS dont l'objet est la sélection, le recrutement et la formation au Maroc de 2 000 personnes sur une période de cinq ans s'étalant de 2007 à 2011 soit un recrutement annuel moyen de 400 personnes. Cette convention est le produit du succès de l'accord précédent qui a rendu possible le recrutement de 1 000 personnes originaires du Maroc dans une période inférieure de deux ans à celle prévue dans l'accord.
- La Convention cadre de partenariat entre l'ANAPEC et la Commune de Cartaya entrée en vigueur en juillet 2006. Cette convention est conclue pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction. Elle a permis le recrutement de 1 200 ouvrières en 2005, 9 905 en 2007 et 12 000 en 2008. Les migrantes travaillent trois mois à la collecte des fraises contre un salaire de 32,45 Euros par jour, le logement étant assuré par l'employeur. Elles doivent selon les termes du contrat impérativement revenir au Maroc. Les critères de sélection obéissent à des normes strictes ; les candidates doivent avoir moins de quarante ans, être mères de familles et obtenir l'autorisation de leurs époux.

Enfin, il convient de souligner qu'avec l'Italie, les perspectives de développement de la migration saisonnière sont réelles. L'article 7 de l'accord de main d'œuvre signé en novembre 2005 stipule que : « la partie italienne examinera avec faveur l'entrée en Italie de ressortissants Marocains pour exercer un travail salarié saisonnier ou non saisonnier ».

3. La migration féminine

A partir de la moitié des années 80, l'émigration féminine a connu un développement important. Contrairement à la phase du regroupement familial, l'émigration féminine devient individuelle et autonome. Elle est le fait de femmes surtout célibataires, parfois divorcées ou mariées avec ou sans enfants. Ces femmes souhaitant améliorer leur niveau de vie arrivent dans les pays d'accueil à la recherche d'un travail. De nouvelles destinations sont ciblées : l'Italie, l'Espagne, la Libye et les pays du Golfe²⁹.

Cette mobilité à finalité économique se fait aussi bien par des moyens légaux qu'à travers des réseaux de passeurs. Ces flux migratoires ont renforcé la féminisation de l'effectif migratoire. La part des femmes dans cet effectif dépasse les 45%, comme le confirment les données de l'enquête HCP-CERED³⁰.

Force est de constater que parmi les différents pays d'accueil, et en dépit d'un taux de féminisation ne dépassant pas le tiers de l'effectif migratoire, l'Espagne a enregistré une forte croissance de la migration des femmes. Le tableau suivant retrace l'évolution de cette migration entre 1998 et 2005 comparée aux autres pays de l'Afrique du Nord.

²⁹ Mohamed Khachani : Les Marocains dans les pays arabes pétroliers. Publications de l'AMERM. Rabat. 2008

³⁰ HCP-CERED, « Enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 » couvrant un échantillon de 11 000 migrants Marocains.

Tableau 9. Evolution de la population étrangère féminine en Espagne par nationalité

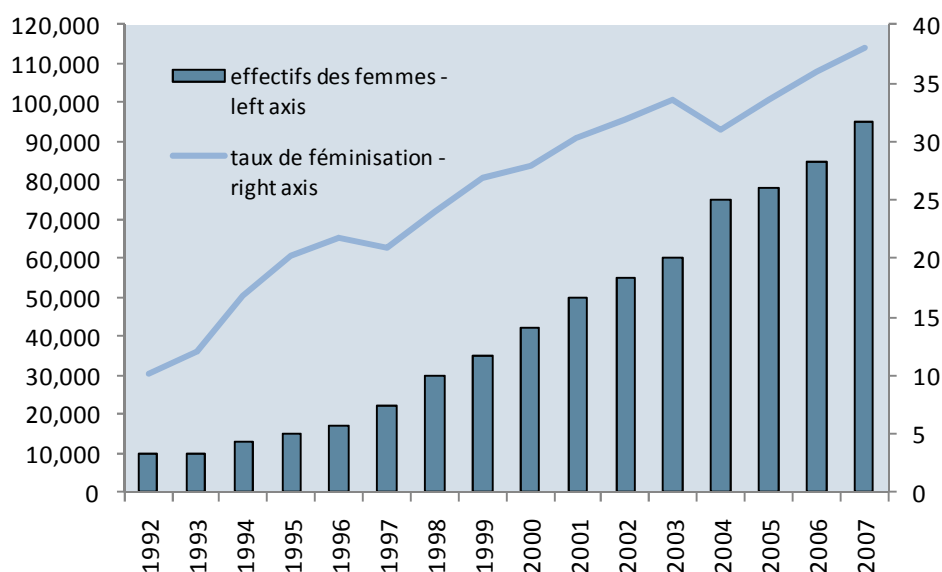
Pays	Effectif de la population féminine étrangère							
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Algérie	1 380	1 943	2 837	4 025	5 857	7 851	9 132	11 145
Egypte	233	259	279	328	410	495	497	584
Maroc	39 790	48 287	63 364	79 940	101 307	123 548	141 873	170 498
Tunisie	136	146	173	213	284	341	359	436
Total des étrangers	314 824	369 619	452 413	653 820	929 767	1 249 418	1 428 603	1 738 576

Source: Institut national espagnol de la statistique (INE), 2005.

Ces données confirment la forte augmentation de la population migrante en Espagne ces dernières années et l'émergence de l'Espagne comme principal pôle d'attraction pour les migrants dans l'espace européen.³¹

Les données disponibles pour l'Italie montrent également l'importance croissante de la féminisation de l'émigration marocaine. La population marocaine qui est restée essentiellement masculine jusqu'au début des années 90 s'est féminisée pour représenter plus de 37% en 2007 contre seulement 8,8% en 1992.

Graphique 18. Evolution du taux de féminisation de la communauté marocaine en Italie entre 1992 et 2007



Source: ISTAT www.istat.it

La troisième principale destination des migrantes Marocaines sont les pays pétroliers : pays du Golfe et la Libye. Dans ces pays, la faiblesse relative du taux de féminisation par rapport au taux mondial s'explique par les contraintes liées à cette migration dans des pays conservateurs et la

³¹ En effet, si en 2006 la hausse du nombre d'immigrés est estimée par Eurostat (Office statistique des Communautés Européennes) dans les pays de l'UE à 1.422.600, quasi la moitié (636 000, soit 44,7%) de ce solde migratoire global correspond à la seule Espagne, chiffre confirmant celui de 2005 : 652.300 migrants, année d'une régularisation massive de clandestins opérée par le gouvernement socialiste de José Luis Rodriguez Zapatero. Cf LatinReporters.com. Sur l'immigration marocaine en Espagne, voir : Mohamed Khachani & Mohamed Mghari : L'immigration marocaine en Espagne. In CARIM (Consortium euro méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales. Notes d'analyse et de synthèse – module démographique et économique. CARIM-AS 2006/09.

concentration de ces migrantes essentiellement dans le secteur des services et principalement les services domestiques. Les Marocaines sont toutefois fortement représentées dans cette migration féminine.

L'enquête effectuée par nos soins dans ces pays³² et en particulier aux Emirats Arabes Unis a permis sur la base d'informations recueillies auprès de l'ambassade du Maroc dans ce dernier pays et des estimations recueillies localement, d'évaluer à 70% la part des migrantes de sexe féminin aux EAU, dont la moitié opèrent dans les services nocturnes et de loisirs.

4. L'exode des compétences

Au Maroc, les migrants de la première génération présentaient en général un profil éducatif bas: fort taux d'analphabétisme, manque de qualification et des ressources, se réduisant essentiellement aux revenus du travail. Mais ce profil bas n'exclue pas l'émergence dans les pays d'accueil d'une élite issue de l'émigration s'adonnant à d'autres activités que la vente de la force de travail et investissant divers espaces économiques et scientifiques³³. La formation d'une élite marocaine migrante est un phénomène qui se développe et qui sera appelé à se consolider dans les décennies à venir.

a) Dans un monde où l'économie du savoir devient le levier du développement, les compétences techniques et professionnelles acquises dans les pays d'accueil, le potentiel important de développement au Maroc, les perspectives de création d'activités nouvelles génératrices d'emplois représenteraient des atouts importants qui méritent d'être mis en valeur.

Toutefois, si nous disposons de données statistiques plus ou moins fiables sur le volume de migrants en général, l'évaluation de celles des élites scientifiques demeure une tâche complexe. Le phénomène est difficile à mesurer. Mais il est certain que la migration de personnes hautement qualifiées a connu une forte accélération. Selon les estimations de l'OCDE pour l'année 2000, 15% à 18% des migrants venus du Maroc, d'Algérie, et de Tunisie et vivant dans les pays de l'OCDE ont un niveau universitaire.

Par ailleurs, il convient de constater que cet exode des élites peut être stimulé par un séjour d'études dans les pays d'accueil. Assez souvent ces étudiants font « un aller simple »³⁴. En France, la première communauté d'étudiants étrangers qui étaient au nombre de 221 567 en 2002-2003 est constituée par les Maghrébins. Les Marocains sont les plus nombreux, ils représentent 16% des étudiants étrangers dans les universités, 26% dans les écoles d'ingénieurs et 11% dans les écoles de commerce, de gestion et de comptabilité. Un grand nombre de chercheurs étrangers, dont la formation est du niveau du doctorat ou plus travaillent au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Ces compétences appartiennent à différentes disciplines (en sciences exactes et en sciences sociales) mais les recrutements demeurent focalisés sur les diplômés des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). C'est l'intérêt porté à ces spécialistes qui explique comment les lauréats les plus convoités au Maroc sont ceux des 3 grandes écoles : Institut national des postes et télécommunications (INPT), l'Ecole nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes (ENSIAS) et l'Ecole Mohammedia des ingénieurs (EMI) dont 50% à 60% des lauréats de la promotion 2000 « étaient, selon un quotidien marocain, déjà partis ou en partance au moment de la cérémonie de clôture »³⁵.

L'évaluation des recrutements de ces compétences, formées à l'étranger ou dans leur propre pays, est d'autant plus difficile que les canaux traditionnels de recrutement ont tendance à être supplantés par le net. Ce support permet de rechercher les compétences voulues là où elles se trouvent dans un délai relativement rapide et au moindre coût.

³² Mohamed Khachani : La migration marocaine dans le monde arabe : le cas des pays arabes pétroliers. in « Les Marocains de l'Extérieur » Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. 2009.

³³ Mohamed Khachani : Les liens entre migration et développement en Afrique du Nord. Commission Economique pour l'Afrique. CEA-ANA/Ad-Hoc/migration/07/2. Mars 2007.

³⁴ Pour plus de détails voir : Fayolle Sarah : La migration des élites scolaires marocaines vers la France : Un aller simple ? Mémoire de Master en sciences sociales. Université René Descartes Paris 5, 2005.

³⁵ Libération (Maroc) du 30 novembre 2000.

Le signe révélateur de l'importance de cette diaspora marocaine du savoir est la formation d'associations de spécialistes comme l'Association Maroc entrepreneurs, le plus grand réseau d'étudiants et jeunes diplômés issus des grandes écoles françaises (6 393 membres); l'Association des informaticiens Marocains en France (environ 200 membres) ; l'Association marocaine des biologistes en France ; l'Association marocaine des biologistes et la Moroccan academic research scientists aux Etats-Unis ; le Réseau des intellectuels Marocains en Europe ; l'Association savoir et développement ou encore, dans un cadre plus large, la Fédération des ingénieurs Maghrébins de France ; l'Amicale des médecins d'origine maghrébine de France et l'Association culture échange France Maghreb³⁶.

L'ostracisme des législations en matière d'immigration est rendu flexible, les politiques d'immigration de plus en plus restrictives sont ajustées en fonction des besoins du marché en personnel hautement qualifié.

b) Un autre aspect de cet exode des compétences, le développement de l'entrepreneuriat immigré.

En effet, de plus en plus, les immigrés investissent l'espace économique dans les différents pays d'accueil en tant qu'entrepreneurs et travailleurs indépendants. Les clichés qui font des Marocains en général quand ils ne sont pas salariés des commerçants ont vécu. Le déterminisme « ethnique » ne fonctionne plus, du moins pour une grande partie des nouveaux entrepreneurs issus de l'immigration. Ceux-ci, refusant la reproduction des modèles sociaux vécus par leurs parents, n'hésitent plus à entreprendre dans des domaines inédits. Disposant d'un niveau d'étude qui peut être supérieur au baccalauréat, les nouvelles générations sont plus motivées et plus portées à prendre le risque d'investir. L'acquisition de la nationalité des pays de résidence a joué pleinement dans la banalisation des secteurs économiques, ouvrant l'accès à quasiment tous les champs d'investissement.

L'enquête HCP-CERED nous fournit des informations sur les statuts professionnels des migrants Marocains et évalue la proportion des employeurs et indépendants à près de 10% de l'effectif des actifs.

Tableau 10. Structure des migrants Marocains par sexe selon le statut professionnel (en %)

Caractéristiques	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Employeurs	4.5	1.3	3.7
Indépendants	6.4	3.7	5.7
Salariés	88.5	94.0	89.9
Aides familiales, apprentis et autres cas	0.6	1.0	0.6
Total	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête sur l'insertion socioéconomique des MRE dans les pays d'accueil, HCP-CERED, 2005.

Des statistiques disponibles pour la France, principal pays de destination, permettent d'apprécier ces compétences marocaines ventilées par catégories socioprofessionnelles en France :

³⁶ Mohamed Khachani : Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro- marocain. Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations. Rabat, 2006. Voir également : «L'émigration élitiste Sud Nord : le cas du Maroc » in colloque organisé par le GERM sur le thème : Nouvelles élites, nouveaux défis, pour quelle Méditerranée ? ». Rencontre de Tétouan, 5-6 octobre 2001.

Tableau 11. Catégories socioprofessionnelles selon l'origine et la citoyenneté

Catégorie socioprofessionnelle	Marocains		
	Etrangers	Français	Total
Agriculteurs	1 859	273	2 132
Artisans	4 190	2 355	6 545
Commerçants	5 689	3 719	9 408
Chefs d'entreprise	432	637	1 069
Professions libérales	547	2 223	2 770
Cadres, intellectuels	2 431	5 253	7 684
Cadres d'entreprise	2 860	4 840	7 700
Enseignement, santé, fonction publique	5 067	9 330	14 397
Total actifs	213 293	112 917	326 210

Source: INSEE: RGP, 1999.

Ce tableau évalue le nombre de Marocains naturalisés ou non dans les catégories professions libérales, cadres d'entreprises, dans l'enseignement, la santé et la fonction publique. L'importance des cadres intellectuels est révélatrice de ce potentiel en terme de savoir faire exerçant en France.

Ainsi, à côté des activités économiques de proximité (restaurants, boulangeries, boucheries, épiceries, négoce), les Marocains issus de l'immigration investissent les professions libérales (consultants, architectes, avocats, médecins, comptables,...), deviennent dirigeants de PME/PMI (services aux entreprises, commerce de gros ou activités industrielles). Certains sont même à la tête de grandes entreprises ou de start'up³⁷. Enfin, on peut trouver une catégorie d'entrepreneurs, certes difficile à quantifier qui gèrent des entreprises dans deux voire plusieurs pays. Ce sont des entrepreneurs des deux rives.

En Italie, la proportion d'indépendants et d'entrepreneurs Marocains a enregistré une évolution importante. Les Extracommunautaires sont propriétaires de plus de 156 000 unités, les Nord-Africains de 37 100 et les Marocains de 21 261 ainsi réparties entre les trois secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services.

³⁷APCE (Agence pour la création d'entreprises) et le magazine MRH (Maghreb ressources humaines) : « Création d'entreprises par les entrepreneurs issus de l'immigration : l'exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine ». Collection Focus. Avril 2002.

Tableau 12. Emploi indépendant et entrepreneuriat d'origine nord-africaine en Italie
(1^{er} octobre 2002)

	Agriculture, élevage et pêche		Industrie		Services		Dont commerce		Hôtellerie et Restauration		Total	
	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	v.a.
Maroc	77	0,4	3 003	14,1	17 733	83,4	16 642	78,3	181	0,9	256	21 261
Total Afrique du Nord	659	1,8	9 449	25,5	25 242	68,0	20 756	55,9	1 340	3,6	1 617	37 100
Total Extra-communautaire	6 172	4,0	50 191	32,2	87 308	55,9	59 995	38,4	10 062	6,4	10 520	156 089
Total étrangers	10 507	5,3	61 075	30,8	109 005	55,0	71 667	36,2	13 965	7,0	14 667	198 215

Source. I Dossier Statistico Immigrazione/Caritas 2002.

La lecture de cette répartition révèle l'importance du secteur des services qui compte plus de 83% des unités créées par les Marocains contre seulement 14,1% pour l'industrie et 0,4% pour l'agriculture. Chez l'ensemble des extra - communautaires, cette répartition est respectivement de 55,9%, 32,2% et 4% et chez l'ensemble des étrangers, ces proportions sont de 55%, 30,8% et 5,3%.

Dans les différents pays de résidence, la diversité des activités de ces entrepreneurs est telle qu'une typologie aussi complète soit-elle ne couvre pas l'ensemble des profils. La création d'entreprises par des personnes issues de l'immigration marocaine est désormais inscrite dans une double tendance : une nette augmentation du nombre d'entrepreneurs et une nette évolution qualitative de ces entreprises.

Il convient de préciser à cet égard la contribution féminine dans ce processus. En effet, les femmes issues de l'immigration marocaine investissent de plus en plus l'espace économique des pays d'accueil en tant qu'indépendantes et entrepreneurs³⁸.

L'image de l'immigrant "voleur d'emploi" se trouve ainsi inversée. L'immigré devient créateur d'emplois. Nous n'avons malheureusement pas de données statistiques sur le volume d'emplois créés. Ce qui est sûr, c'est qu'il est relativement important et qu'il a tendance à augmenter.

5. La migration irrégulière

Depuis 1990, les flux d'émigration légale vers les pays d'accueil traditionnels ont fortement régressés. Les dispositions prises à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, de contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail, ...) ont réduit l'émigration légale. Ces dispositifs réglementaires, destinés à contrôler en amont les flux migratoires, vont soutenir la logique de l'ostracisme, ils vont aboutir à une véritable fermeture des frontières entravant de manière constante la circulation des personnes.

³⁸ Khachani Mohamed, 2001: « La femme maghrébine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil » contribution au XXIV^{ème} Congrès de L'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population. Salvador -Brésil. 18-24 août 2001.

a) Les nouveaux profils de migrants clandestins

Ces mesures ont eut des effets pervers, ils ont engendré le développement de l'émigration illégale. Les réseaux clandestins prennent ainsi le relais des circuits légaux.

L'évolution récente du phénomène a été marquée par l'apparition de nouveaux profils d'émigrés clandestins. Les changements constatés dans cette forme d'émigration se sont opérés au niveau de quatre paramètres :

Le sexe. La migration clandestine, masculine au départ, est devenue mixte ; de plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes. Il est devenu très fréquent que des femmes empruntent « les pateras », ces embarcations de fortune avec des hommes pour traverser le Détroit avec l'objectif d'atteindre l'une des deux nouvelles destinations privilégiées : l'Italie et l'Espagne³⁹. Dans le monde arabe, les destinations ciblées sont : la Libye et les pays du Golfe.

Quelque soit la destination, ces flux migratoires empruntent assez souvent des voies illégales. La plupart de ces femmes sont pauvres, peu éduquées et issues souvent du milieu péri-urbain.

L'âge. De plus en plus d'enfants mineurs émigrent dans la clandestinité en se cachant dans les essieux des camions, les dessous des autocars, dans les coffres des voitures (pour les filles) ou encore dans des containers ou comme passagers clandestins dans les bateaux.

Ce phénomène qui a fait irruption vers le milieu des années 90 ne cesse de se développer. Depuis janvier 2003, la présence des mineurs dans des pateras est devenue une constante⁴⁰.

Leur présence est devenue visible dans certaines villes notamment en Espagne (Madrid, Barcelone,...) et en Italie (Milan, Rome,...). La France, la Belgique et les Pays Bas sont des destinations de moindre importance pour les mineurs.

Les candidats à cette forme de migration sont souvent des enfants abandonnés ou issus de familles démunies. Habitant des quartiers péri-urbains, la misère et l'échec scolaire sont entre autre les causes qui expliquent leur travail même mineures. Ces enfants ont tendance à incuber le projet d'émigrer dès leur plus bas âge, comme en témoigne l'enquête que nous avons codirigé sur le travail des enfants au Maroc. Parmi les conclusions de cette enquête, 18,2% des enfants de moins de 15 ans (13,2% des filles et 23,2% des garçons) ont comme projet d'avenir l'émigration⁴¹. Il convient de préciser toutefois, que le « rêve européen » peut inciter parfois des mineurs appartenant à des familles moins démunies, voire même moyennes, à s'adonner à l'aventure migratoire⁴².

L'évaluation de cette forme de migration est difficile du fait de l'inexistence de registres opérationnels, de l'absence de coordination entre les administrations régionales, nationales et internationales et de la mobilité des mineurs. En 2005, on estime à 9 150 mineurs non accompagnés qui vivent en Espagne dans les centres d'accueil, dont 4 100 Marocains.

Le niveau d'instruction. Les candidats à l'émigration clandestine, autrefois analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas, sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle. Ces diplômés occupent parfois des emplois se situant au bas de l'échelle sociale comme la cueillette des tomates ou des fraises

³⁹ A ce sujet, le journal espagnol ABC du 23 juin 1999 rapporte le cas d'une patera interceptée par la guardia civile espagnole avec à bord 15 femmes et un passeur.

⁴⁰ Le 24 septembre 2003 une patera est arrivée à Tarifa avec à bord 21 mineurs dont le plus jeune avait 13 ans.

⁴¹ Benradi, M. ; Guesous, C. ; Khachani, M. ; Tebbaa, J. et autres, 1995 : « Le travail des enfants au Maroc ». Association marocaine d'aide à l'enfant et à la famille. Casablanca. 1995. Document non publié.

⁴² Les statistiques espagnoles indiquent que le nombre de mineurs Marocains qui résident d'une manière illégale en Espagne a connu une augmentation importante. Il est passé de 382 en 1998 à 705 en 1999 pour atteindre 1 134 en 2000, chiffres qui restent à notre avis inférieur à la réalité. Voir Maroc hebdo international n° 454 du 2 au 7 mars 2001. P. 8.

En Italie, au 31 janvier 2002, le nombre d'enfants mineurs non accompagnés s'élève à 1 379 soit 17,4% du total (7 921). Le Maroc vient en deuxième position, loin derrière les Albanais qui représentent plus de 50% des mineurs non accompagnés (4 018). Les mineurs en situation régulière sont au nombre de 10 658 dont 6 488 garçons et 4 170 filles. Voir Immigrazione. Dossier Statistico. 2002. P. 176

ou encore le petit commerce et autres petits jobs dans les villes et sur les plages espagnoles et italiennes.

Les régions d'origine. Les candidats à l'émigration irrégulière sont originaires non seulement du Maroc, mais également des autres pays du Maghreb, de certains pays asiatiques et de l'Afrique subsaharienne, confirmant cette internationalisation de la migration clandestine au Maroc.

b) Dimension de cette forme de la migration

De par sa nature même, le phénomène de la clandestinité est difficile à mesurer. Si des statistiques sur les personnes régularisées ou arrêtées en situation d'illégalité sont parfois disponibles, il n'en demeure pas moins que les estimations les plus contradictoires quant à sa quantification sont avancées selon les différentes sources d'information.

Il est donc difficile d'évaluer le volume de migrants Marocains clandestins en Europe. On peut l'estimer entre 250 000 à 300 000 immigrés, ce qui correspond approximativement au taux de clandestins dans le monde estimé par le BIT entre 10 à 15% de la population migrante.

Au Maroc, les estimations de l'effectif des migrants Subsahariens en situation irrégulière divergent. Selon le ministère de l'Intérieur, le nombre de ces migrants oscille entre 10 000 à 12 000 personnes, estimations relayées par les autorités espagnoles et l'Organisation internationale pour les Migrations (entre 10 000 et 20 000 migrants).

c) les facteurs de la migration irrégulière

Afin de comprendre ce phénomène et encore mieux, si on veut agir sur lui, il faut d'abord connaître ses causes.

Le phénomène de l'émigration irrégulière exprime fondamentalement les disparités économiques qui caractérisent les deux rives de la Méditerranée (le PIB per capita au Maroc représente moins de 10% de celui des pays de l'UE). A ces disparités, s'ajoutent d'autres écarts internes, ceux résultant de la répartition des revenus entre les différentes catégories sociales, mais également les écarts de développement entre les différentes régions à l'intérieur du pays. Cette faiblesse de la croissance engendre des niveaux d'investissement et d'emploi modestes.

Mais l'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction. Ces facteurs incitateurs engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet d'entraînement qui assure le passage du stade latent à celui de la concrétisation de l'acte d'émigrer :

- l'image de la réussite sociale qu'affiche l'émigré de retour au pays pendant ses vacances annuelles ;
- l'impact de l'audiovisuel ;
- la proximité géographique : l'Europe est à 14 kilomètres des côtes marocaines.

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci est stimulée également par des facteurs dans les pays d'accueil. Il est évident qu'une demande de travail spécifique existe dans les pays d'accueil. Cette demande répond, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables. Cette demande de travail émane principalement de certains secteurs comme l'agriculture, le bâtiment et les services.

En dépit de besoins importants en main d'œuvre, les politiques migratoires des pays de l'UE deviennent de plus en plus restrictives. Cette dialectique du rejet juridique et de l'appel économique a favorisé le développement de ce qu'on pourrait appeler le «commerce des illusions». Des réseaux structurés se sont formés pour faire passer des clandestins dans les différents pays d'accueil. Ils assurent leurs services à des prix exorbitants.

Tous ces facteurs expliquent l'importance des flux migratoires entre le Maroc et les différents pays d'accueil. Ainsi, les immigrés clandestins qui réussissent à franchir les frontières de l'Union

Européenne constituent un volume de plus en plus important, ils vivent parfois dans des conditions inhumaines dans l'attente de pouvoir bénéficier, tôt ou tard, d'une mesure de régularisation.

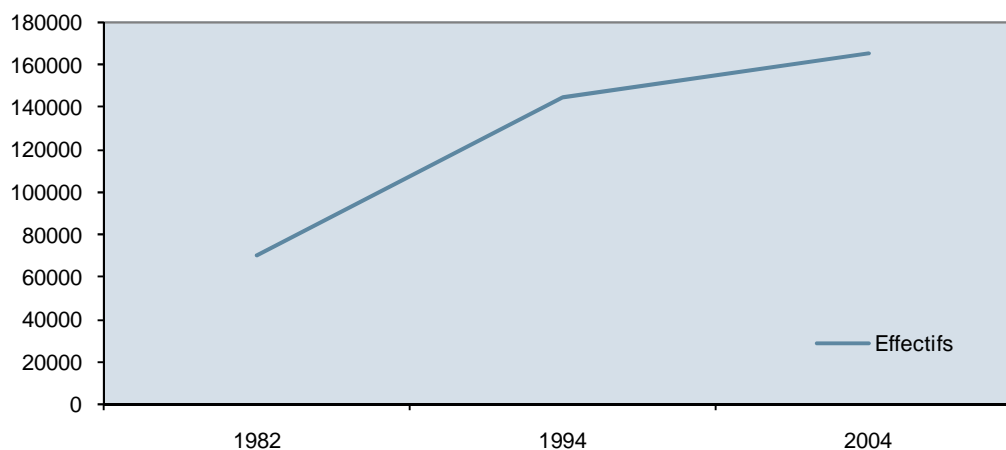
En effet, le recours aux régularisations est devenu une pratique assez courante, comme en témoigne les opérations de régularisation organisées dans les nouveaux pays d'immigration, en Italie et en Espagne. Dans ce dernier pays, la dernière opération a été spectaculaire, elle a permis de régulariser la situation de 572 000 migrants dont 64 477 Marocains.

6. La migration de retour

La migration de retour est un phénomène visible, il peut être approché à partir des données des recensements et des études et enquêtes effectuées sur cette forme de migration.

Selon les recensements, les flux de la migration de retour ont ainsi évolué :

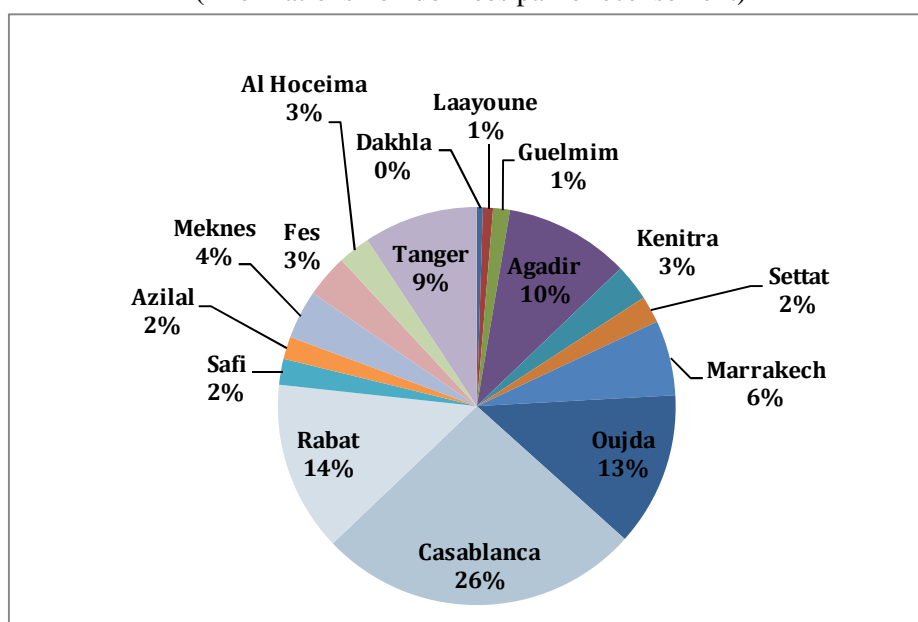
Graphique 19. Evolution de l'effectif des retours selon les recensements



Source : HCP, recensements des années 1982, 1994 et 2004.

La répartition de l'effectif des retours, en 2004, selon la région de résidence, laisse apparaître l'importance de certaines régions comme destination du retour (Casablanca, Rabat, Oujda,...). La figure ci-dessous donne par ordre d'importance les régions préférées par les migrants de retour.

Graphique 20. Migrants de retour selon la ville de résidence en 2004
(informations non données par le recensement)



Source: RGPH, 2004.

Plusieurs enquêtes ont permis une analyse qualitative de cette forme de migration. Les plus importantes sont :

- L'enquête réalisée par le Centre de recherches sur les études démographiques (CERED) en 2003-2004 sur « La réinsertion des migrants de retour au Maroc » dans le Grand Casablanca et à Souss-Massa-Draa ;
- L'enquête sur « la réintégration des migrants de retour Maghrébins dans leurs pays d'origine », réalisée en 2006 en partenariat par l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM), l'Institut national de la statistique et de l'économie appliquée (INSEA) et le réseau Migration retour au Maghreb (MIREM) de l'Institut universitaire européen de Florence, dans la région de Tadla-Azilal, Casablanca, Chaouia Ourdigha et Rabat-Salé-Zemmour- Zaër ; et
- L'enquête plus récente réalisée en partenariat entre l'AMERM et l'Institut de recherche pour le développement (France) sur le retour des migrants dans la région du Nord du Maroc.

Cette dernière enquête qui distingue les retours volontaires et forcés nous livre des informations intéressantes sur les raisons du retour :

Tableau 13. Les raisons du retour

Principale raison de retour	Nature du retour		
	Volontaire	Forcé	Total
Précarité de l'emploi	5,4		4,7
Problèmes familiaux au pays d'origine	5,4	4,1	5,2
Problèmes familiaux dans le pays d'immigration	5,0	5,4	5,0
Problèmes de santé	5,4	4,1	5,2
Problèmes d'intégration dans le pays d'immigration	7,0		6,0
Retraite	44,1	24,3	41,3
Investissement/Gestion des affaires	8,6		7,4
Expiration du contrat de travail	4,3	5,4	4,5
Nostalgie du pays	6,8	1,4	6,0
Retour forcé	0,7	54,1	8,3
Autre	7,2	1,4	6,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : AMERM et l'Institut de recherche pour le développement (France).

Interrogés sur leur situation financière par rapport à celle dans les pays d'immigration, les réponses mettent en évidence une amélioration de cette situation, même pour presque la moitié de ceux contraints au retour forcé (45,9%).

Tableau 14. La situation financière des migrants de retour

Aujourd'hui, votre situation financière par rapport à votre situation passée à l'étranger s'est-elle...	Nature du retour		
	Volontaire	Forcé	Total
Améliorée	78,1	45,9	73,4
Maintenue (inchangée)	17,0	24,3	18,0
Dégradée	4,5	29,7	8,1
Sans opinion	0,2		0,2
ND	0,2		0,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : AMERM et l'Institut de recherche pour le développement (France).

Ces migrants de retour sont confrontés à un certain nombre de difficultés qui sont plus fréquentes chez les migrants contraints au retour forcé.

Tableau 15. Difficultés rencontrées dans le pays d'origine

Difficultés rencontrées dans le pays d'origine	Votre retour a-il été		
	Volontaire	forcé	Total
Accès au logement (loyer élevé)	15,6	18,9	16,1
Difficultés de réadaptation	31,3	40,5	32,6
Absence d'opportunités d'emploi	6,8	28,4	9,9
Salaire insuffisant	7,3	35,1	11,3
Système de santé défaillant	46,7	40,5	45,8
Tracasseries administratives	50,3	36,5	48,3
Autre	17,2	13,5	16,7

Source : AMERM et l'Institut de recherche pour le développement (France).

Sur la question de la réémigration et du retour au pays d'immigration, les réponses ont oscillé ainsi selon la nature du retour :

Tableau 16. Intermittence du retour des migrants de retour (%) selon la nature du retour

Votre retour est-il intermittent (alternance de retours et de départs à intervalles irréguliers)	Nature du retour		
	Volontaire	forcé	Total
Oui	55,9	12,2	49,6
Non	44,1	87,8	50,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : AMERM et l'Institut de recherche pour le développement (France).

Ces réponses dénotent un attachement au pays d'immigration en particulier pour les migrants dont le retour est volontaire, signe de pratiques circulatoires (immigration circulaire) entre le pays d'origine et le pays d'immigration.

E. La migration marocaine : la dimension quantitative

Qu'elle soit régulière ou irrégulière, la migration marocaine est désormais une donnée structurelle tant au niveau économique que socioculturel, dans la mesure où elle touche l'ensemble des régions du pays, villes et campagnes, à des degrés plus ou moins intenses.

Le volume de la migration marocaine est difficile à évaluer en raison du nombre important de naturalisés et de l'importance des flux clandestins, phénomènes engendrant des évaluations parfois très disproportionnées suivant les sources statistiques (par exemple, entre les statistiques d'Eurostat et celles de la Direction des affaires consulaires et sociales au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération).

Si l'estimation retenue est celle, assez large, du département ministériel marocain, il semble qu'elle reflète mieux le volume de l'immigration marocaine dans les différents pays d'accueil. Le nombre d'immigrés Marocains s'élève à quelque 3,3 millions, soit 10% de la population résidant au Maroc. Cette population se répartit ainsi entre les différentes destinations.

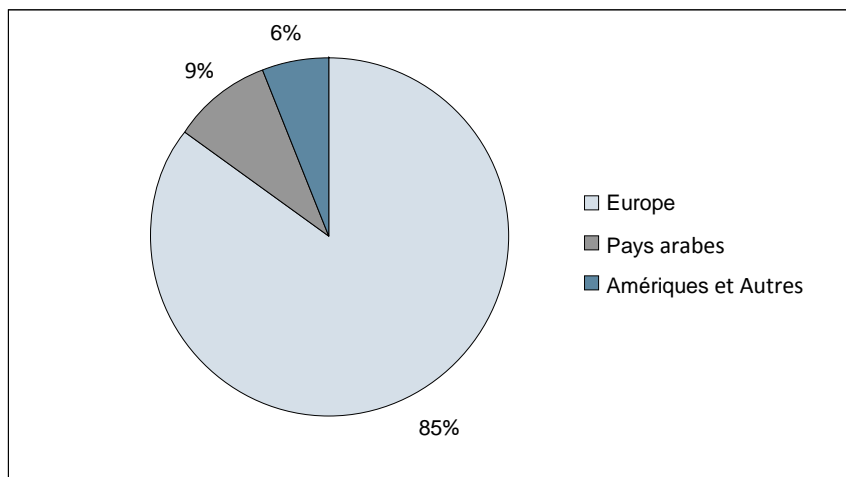
Tableau 17. Effectifs des Marocains de l'extérieur selon le lieu d'installation en 2007

Continent et pays	Effectifs	%
Europe	2 837 654	86,18
France	1 131 000	34,35
Espagne	547 000	16,61
Italie	379 000	11,51
Belgique	285 000	8,66
Pays-Bas	278 000	8,44
Allemagne	130 000	3,95
Autres pays européens	87 654	2,66
Pays Arabes	281 631	8,55
Lybie	120 000	3,64
Algérie	80 000	2,43
Arabie Saoudite	28 000	0,85
Tunisie	26 000	0,79
Emirats Arabes Unis	13 040	0,40
Autres pays arabes	14 591	0,44
Amérique	161 216	4,90
Etats-Unis	100 000	3,04
Canada	60 000	1,82
Autres pays d'Amérique	1 216	0,04
Afrique Sub-saharienne	8 061	0,25
Cote d'Ivoire	1 971	0,06
Sénégal	1 900	0,06
Mauritanie	1 653	0,05
Afrique du sud	832	0,03
Gabon	785	0,02
Autres pays d'Afrique	920	0,03
Asie et Océanie	4 037	0,12
Total général	3 292 599	100,00

Source: Direction des affaires consulaires et sociales. Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

La destination privilégiée des migrants Marocains demeure les pays de l'Union Européenne, second foyer mondial de l'immigration après l'Amérique du Nord.

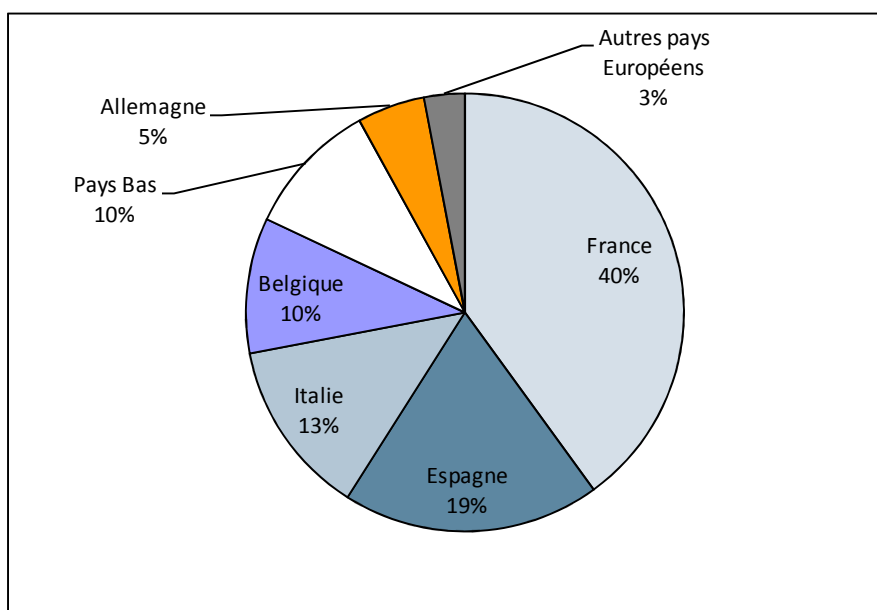
Graphique 21. Répartition de la communauté marocaine à l'étranger



Source : Calcul de l'auteur.

L'émigration marocaine vers cet espace est devenue importante depuis les années 60. Ainsi, le gros de cette « diaspora » marocaine se concentre encore dans les pays traditionnels d'accueil.

Graphique 22. Répartition de la communauté marocaine en Europe en 2007



Source : Calcul de l'auteur.

Parmi les populations tiers-méditerranéennes dans les pays de l'Union Européenne, la communauté marocaine constitue la deuxième par ordre d'importance après les Turcs. Parmi la population maghrébine en Europe, les Marocains sont les plus nombreux, s'ils constituaient un peu moins du tiers de cette population dans les années 70 (30%), ils représentent désormais plus de la moitié.

C'est une population dispersée mais fortement représentée dans certains pays de l'Union Européenne : les ressortissants marocains occupent la première place parmi les étrangers non communautaires aux Pays Bas, en Belgique, en Espagne et en Italie. Enfin, en France, les Marocains occupent la deuxième place derrière la communauté algérienne.

En Espagne, les Marocains représentent près de 13% des non nationaux. Ce pays enregistre la plus forte croissance de la migration marocaine en Europe (88% entre 1993 et 2007). En moins de deux décennies, ce pays est devenu le second pays de résidence des Marocains de l'extérieur, juste après la France et loin devant l'Italie. Plus d'un demi million de Marocains vivent actuellement en

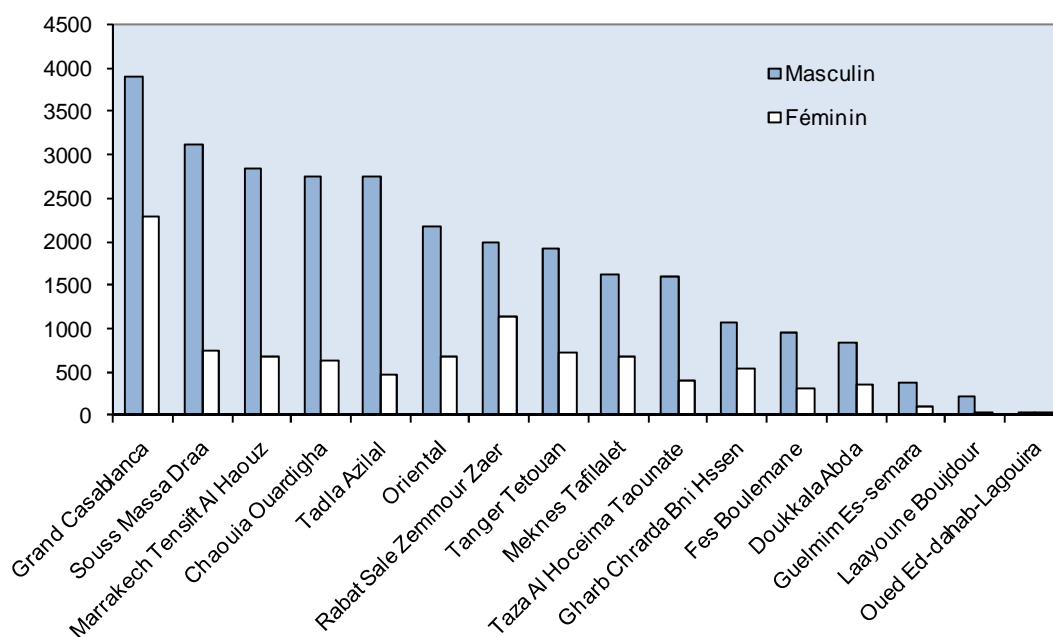
Espagne, soit l'équivalent de 1,77% du total de la population marocaine recensée en 2007. De moins de 17 000 en 1990 à 199 782 en 2000, le nombre de Marocains résidents en Espagne atteint 547 000 en 2007. Sans oublier que les Marocains représentent la première nationalité étrangère extracommunautaire en Espagne en 2007.

L'Espagne comme l'Italie qui, jusqu'à une date récente, étaient des pays d'émigration, ne constituaient pas des destinations privilégiées pour les Marocains mais des pays de transit, une étape devant conduire vers les pays d'accueil traditionnels. Le verrouillage de ces derniers à partir du début des années 90 avait engendré un accroissement de l'émigration des Marocains vers ces deux pays devenus ainsi des pays d'immigration. Mais ces flux (légaux) se sont stabilisés à partir de 1993 quand ces pays se sont dotés, en matière d'immigration, d'un système juridique comparable à celui du reste de l'Europe. Mais depuis, ces pays sont devenus une destination privilégiée des migrants clandestins.

La migration à destination des pays arabes du Golfe et la Libye souffre de la carence des statistiques et des études. Ce qui semble certain toutefois, c'est que la tendance de la migration arabe en général vers ces sphères est à la baisse au profit de migrants asiatiques plus dociles, moins coûteux et moins exigeants en matière de salaires et de droits sociaux. Dans ces pays, les migrants souffrent de nombreuses discriminations qui les rendent particulièrement vulnérables et sans protection juridique.

Concernant la répartition par région d'émigration au Maroc, le dernier recensement 2004 nous fournit, sur la base des émigrants de l'année précédant le recensement, des informations intéressantes sur les principales régions émettrices de flux migratoires au Maroc et l'importance régionale par sexe de cette migration.

Graphique 23. Emigrants récents par région de départ selon le sexe, 2004



Jusqu'aux années 70, le principal foyer d'émigration fut le Sud et particulièrement le Souss dont la tradition migratoire est ancienne et se dirigeait essentiellement vers la France. Le deuxième principal foyer fut le Nord-Est, principalement le Rif oriental dont les destinations furent avant l'indépendance l'Algérie et depuis les années 60 la Hollande, l'Allemagne et la Belgique. Depuis, les régions d'origine se sont notablement diversifiées pour impliquer l'ensemble du territoire marocain avec l'émergence toutefois de nouvelles zones actives, telles le centre (Casablanca) la Chaouia-Ourdigha (Settat) tournées vers de nouvelles destinations comme l'Espagne et l'Italie.

Cette rétrospective historique et cette évaluation du volume de la migration marocaine et sa répartition entre les différents pays de destination confirment l'importance du fait migratoire, devenu

au Maroc un phénomène de société, voire même une culture. La gestion de cette question interpelle en premier lieu les autorités publiques.

III. Les dispositions législatives et institutionnelles : la politique migratoire au Maroc

Globalement, l'attitude du gouvernement marocain à l'égard de ce phénomène semble répondre à quatre impératifs :

- le maintien des flux migratoires comme moyen de régulation du marché du travail,
- la consolidation des liens humains et culturels des immigrés avec le pays d'origine,
- l'encouragement des transferts qui constituent la principale source en devises pour le pays,
- la lutte contre la migration clandestine.

Pour l'un des principaux artisans de cette politique, le Directeur de la Migration et de la Surveillance des frontières au ministère de l'Intérieur, la stratégie en matière de migration repose sur cinq piliers :

- la sécurité et la lutte contre les réseaux mafieux, en coopération avec l'UE et en particulier avec l'Espagne,
- la communication et la sensibilisation,
- la coopération internationale,
- le co-développement,
- le développement local⁴³.

Cependant et au gré de la conjoncture, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour la question migratoire et ceci est à appréhender à deux niveaux : aux niveaux institutionnel et juridique et aux niveaux régional et international.

A. Les supports institutionnels

A partir de 1990, cet intérêt s'est concrétisé par la création le 31 juillet d'un ministère délégué auprès du premier ministre chargé des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'Étranger et de son bras financier, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. Deux objectifs principaux ont été assignés à cette initiative : (i) la centralisation de ce dossier, partagé auparavant entre plusieurs départements et (ii) le renforcement des liens entre le Maroc et ses ressortissants résidant à l'étranger. Un travail de fond a été entamé et plusieurs projets ont été mis en chantier (programmes dans les domaines éducatif, religieux et culturel), le tout soutenu par des supports communicationnels fiables.

Mais cet intérêt s'est émoûssé cinq ans après, suite au remaniement ministériel de février 1995 dans le cadre du gouvernement Filali II. Le département chargé de ce dossier devint un sous secrétariat d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et non du premier ministre. Deux ans et demi plus tard, suite au remaniement ministériel du 13 août 1997 (gouvernement Filali III), ce département fut dissous et ses attributions transférées au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Le même sort fut réservé à la représentation parlementaire de la communauté marocaine à l'étranger. Durant la législature 1984-1992, cinq circonscriptions ont été mises en place pour désigner des représentants de cette communauté à la Chambre des représentants.

Il fallut attendre le gouvernement dirigé par le premier ministre Driss Jettou pour pallier cette déficience institutionnelle et créer en septembre 2000 un département ministériel (ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger). Celui-ci deviendra, sous le gouvernement présidé par l'Istiqlalien Abbas El Fassi, ministre délégué auprès du premier ministre. Ce statut permet de donner plus de poids à cette institution en la pourvoyant de moyens humains et matériels lui permettant d'assumer convenablement ses attributions.

⁴³ Interview de Khalid Zerouali au *Matin du Sahara* du 22 janvier 2006.

En fait, cette initiative réhabilite la question migratoire dans sa dimension politique, elle a été soutenue par la création du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger qui a tenu sa première assemblée le 6 juin 2008. Le Conseil dispose de larges attributions consultatives destinées à répondre aux préoccupations des Marocains vivant à l'étranger. L'architecture du Conseil composé normalement de 50 membres reflète, dans sa première configuration (37 membres cooptés y siègent actuellement), une répartition géographique et intergénérationnelle équilibrée, une représentativité appropriée des femmes et de toutes les sensibilités spirituelles, culturelles et sociales des Marocains résidant à l'étranger. Le mandat actuel du Conseil dans sa version transitoire consiste à préparer l'élection du prochain conseil et créer les conditions d'une large participation au scrutin.

En fait, au niveau institutionnel, la tâche est d'autant plus complexe que la question migratoire au Maroc demeure encore partagée entre plusieurs départements : le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, le ministère de l'Emploi, le ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, le ministère des Habous et des Affaires islamiques en plus de la Fondation Hassan II pour les MRE et de la Fondation Mohammed V. Cette multiplicité d'intervenants pose avec acuité le problème de la coordination entre ces différentes instances.

Par ailleurs, il est important de signaler que sous la pression de l'Union Européenne, l'année 2003 a été marquée par l'adoption d'une Stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine. Cette stratégie repose notamment sur deux piliers :

- Un pilier institutionnel illustré par la création, au sein du ministère de l'Intérieur, de l'Observatoire national de la migration et surtout de la Direction de la migration et de la surveillance des frontières. Cette direction devrait mettre en place sept délégations régionales pour couvrir les préfectures et provinces constituant les principaux foyers d'émigration; à savoir Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, Oujda, Larache et Laâyoune. Elle devrait également créer des comités locaux dans d'autres régions d'émigration, chargés de la collecte et de la transmission des données relatives à l'émigration.⁴⁴
- Le deuxième pilier est d'ordre juridique. Il s'agit de la Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.

B. La dimension législative : la Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières⁴⁵

La législation relative à l'émigration marocaine et à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc est restée pendant près de cinq décennies anachronique, elle date de l'époque du protectorat.

Jusqu'à l'adoption de la Loi 02-03, le dahir qui servait de référentiel juridique pour les infractions en matière d'émigration clandestine est celui du 6 novembre 1949. L'anachronisme de ce dahir est perceptible à travers les références faites à des institutions coloniales comme le « protectorat », la « zone française du Maroc », la « zone espagnole » et à des condamnations libellées en monnaie de l'époque (le franc)⁴⁶.

Après près d'un demi-siècle d'indépendance et avec les mutations que connaît le phénomène migratoire, cet arsenal juridique hérité de l'époque du protectorat devient désuet. La mise à niveau des lois en vigueur en la matière est devenue une nécessité. Ainsi, un projet de loi, préparé depuis des années, a été finalement adopté par le Conseil du gouvernement le jeudi 16 janvier 2003 et soumis au Parlement.

⁴⁴ Cf. L'intervention de M. M. Sahel, ministre de l'Intérieur devant la Chambre des conseillers. Compte rendu in L'Opinion du 16 décembre 2004.

⁴⁵ Voir Bulletin Officiel du 13 novembre 2003.

⁴⁶ Ce dahir appelé par les avocats Marocains, « dahir des poux et des punaises » comporte une disposition humiliante dans son article 4, celle-ci astreint les travailleurs Marocains, candidats à l'émigration, à être muni d'un « certificat de désinsectisation » avant de « quitter le territoire de la zone française ».

Inspiré directement du droit français (ordonnance du 2 novembre 1945 relative au droit d'entrée et de séjour des étrangers en France), ce texte de 58 articles compte 8 chapitres ventilés entre trois titres, le premier traite de l'entrée et du séjour des étrangers au Maroc, le deuxième définit les dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières et le troisième porte sur les dispositions transitoires.

Cette loi, comme le précise sa note de présentation, a pour objectif :

- d'unir et de mettre à niveau les textes législatifs et réglementaires qui régissent cette question,
- de codifier les délits, infractions et sanctions liées aux tentatives d'émigration clandestine et au trafic des clandestins à travers une qualification pénale précise,
- de rationaliser les modalités et critères de séjour dans le Royaume,
- d'harmoniser les peines prévues avec les dispositions du code pénal,
- de permettre au Maroc de se conformer aux conventions internationales relatives aux obligations et droits des migrants et des étrangers établis.

Cette loi définit les conditions d'accès au pays et régleme les conditions et les procédures d'obtention du titre de séjour ainsi que les cas où ces titres peuvent être remis en cause, lorsque par exemple les autorités disposent d'informations ou ont connaissance de faits leur permettant de considérer que les conditions de séjour d'un étranger ne sont pas satisfaites, notamment en cas de menaces pour la sécurité nationale et internationale. Des voies de recours en justice contre ces décisions sont, toutefois, garanties aux étrangers.

La loi sanctionne durement l'infraction du trafic des migrants clandestins. Des amendes et des peines d'emprisonnement de dix à quinze ans sont prévues pour ceux qui organisent ou facilitent ce trafic, la peine peut atteindre 15 à 20 ans s'il s'en suit une incapacité du migrant transporté. Cette peine pouvant aller jusqu'à la réclusion perpétuelle si ce trafic cause la mort des personnes transportées (article 51).

Si l'élaboration de ce projet de loi présente incontestablement une avancée sur le plan de la culture juridique au Maroc, il n'en demeure pas moins que le contenu de ce texte soulève de sérieuses interrogations. Ce projet de loi qui semble répondre, au moins en partie, à des pressions extérieures s'inscrit dans une conjoncture internationale et régionale qui privilégie la dimension sécuritaire au détriment de celle des droits humains.

L'option sécuritaire de ce projet de loi apparaît dans différents articles justifiant les mesures prises par la menace de la sécurité ou de l'ordre public. Cette idée est exprimée d'une manière récurrente dans les articles 4, 16, 17, 21, 25, 27, 35, 40 et 42 rendant l'application du texte problématique et porteuse d'amalgames. La notion de l'ordre public demeure ambiguë et sans définition précise, ce qui peut donner lieu à des interprétations larges et partant à des abus. A aucun moment, le projet ne fait référence aux droits politiques, économiques et sociaux des étrangers : liberté d'expression et d'opinion, d'appartenance syndicale, droit à la santé,..., droits stipulés par la « Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles », que le Maroc a été parmi les premiers pays à ratifier le 14 juin 1993.

C. La politique gouvernementale pour l'exportation du travail

Depuis les années 60, le Maroc a pratiqué ouvertement une politique d'exportation de sa main d'œuvre. L'émigration devient une composante affichée dans la planification économique nationale. C'est un facteur de régulation du marché du travail. Il faut cependant distinguer deux périodes dans le processus migratoire marocain : avant et après l'arrêt de la migration légale. Deux attitudes semblent se démarquer dans le comportement de l'État vis-à-vis de l'émigration :

- La première qui se prolongeait jusqu'à la fin des années 70, se préoccupait du volume des flux et du rôle que jouaient ces flux dans la détente partielle sur le marché du travail.
- La deuxième qui succédait à la première sans pour autant l'annuler, accordait une importance aux transferts effectués par les immigrés Marocains.

Actuellement, la gestion de l'émigration du travail est confiée à l'Agence nationale de la promotion des compétences.

L'appui par l'Union Européenne au renforcement et à la spécialisation de l'ANAPEC relève de cette prise de conscience de la nécessité d' « organiser l'ordre migratoire » entre le Maroc et ses partenaires européens.

L'idée est née en 1998 dans le cadre de la mise en place du programme de coopération entre le Maroc et l'UE qui prévoyait l'élaboration de deux projets, le premier portant sur la lutte contre la migration clandestine et le deuxième sur la migration légale par la régulation et la structuration de la circulation des personnes entre le Maroc et l'UE. Concernant ce dernier volet, la Commission européenne offrait au gouvernement marocain, notamment le ministère de l'Emploi, un appui institutionnel et financier.

Les activités de l'ANAPEC tourneraient autour de cinq services :

- D'abord, celui de la l'information, qui aura pour rôle de communiquer sur la nouvelle mission de l'agence.
- Le service juridique, faisant office de conseil juridique de l'agence aussi bien en ce qui concerne les législations et procédures administratives au Maroc que dans les 25 pays de l'UE.
- L'agence comptera notamment un service de formation professionnelle des candidats au départ.
- Un autre de prospection qui aura la charge d'explorer les possibilités de recrutement au sein des entreprises européennes
- L'Agence aura également un rôle d'aide au retour des migrants souhaitant réintégrer la vie professionnelle au Maroc.

Mais il est impératif que l'ANAPEC définisse une politique de communication destinée à expliquer aux candidats à l'émigration clandestine, qui ignorent souvent ces possibilités d'émigrer légalement, le contenu de tous les accords signés avec les pays demandeurs de main d'œuvre⁴⁷. Ceci permettrait à des milliers de jeunes de savoir qu'il y a des moyens légaux de chercher du travail dans les pays de l'UE qui ne mettent pas en danger leurs vies et qui ne font pas d'eux des proies faciles entre les mains des passeurs et d'employeurs sans scrupules.

Comme précisé plus haut, l'ANAPEC a signé plusieurs accords en Espagne et en France. Pour que cette migration circulaire soit dans l'intérêt des deux partis, il faut éviter les abus dont sont victimes les migrants saisonniers soumis souvent à la menace de ne pas voir renouveler leurs contrats pour l'année suivante⁴⁸.

D. La coopération bilatérale et régionale sur les questions de la migration

En matière de migration, le Maroc a pris des engagements aux niveaux bilatéral, régional et international.

⁴⁷ Voir à ce propos l'art. 17 de l'accord avec l'Espagne : « Les deux parties contractantes s'emploieront à lancer des campagnes d'information sur le contenu du présent accord, chacune sur son territoire national, auprès des candidats potentiels à l'émigration et des employeurs potentiels ».

⁴⁸ En juillet 2005, 240 saisonniers Tunisiens et Marocains des champs de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) ont mené la première grève de ce secteur pour le paiement de centaines d'heures supplémentaires. Voir www.jourmarles.org/spip.php?article189

1. Au niveau bilatéral

Les conventions bilatérales ont été, et demeurent toujours, le principal instrument de gestion des migrations régulières à destination des principaux pays d'accueil (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, etc.)⁴⁹.

L'objectif principal de ces conventions est de protéger les travailleurs Marocains à l'étranger et de fixer les modalités de leur recrutement, les conditions de leur travail ainsi que leur déplacement, leur établissement et les institutions qui se chargent d'eux.

Le Maroc a conclu ainsi un certain nombre de conventions bilatérales de main d'œuvre dans les années 60 pour répondre aux besoins urgents de certains pays européens en pleine reconstruction après les dégâts causés par le deuxième conflit mondial ; c'était l'époque des « trente glorieuses ».

Ces conventions mises en veilleuse, mais non dénoncées par les parties signataires sont élaborées sur la base de la réciprocité. Par exemple la convention signée avec la France en juin 1963 stipule dans son article 8 que « les travailleurs Marocains jouissent sur le territoire français du même traitement que les travailleurs Français en ce qui concerne les conditions d'hygiène, de sécurité, de logement, de salaire, de congés payés et d'allocations de chômage ».

L'arrêt de la migration vers l'Europe avait acculé le Maroc à signer des accords du même type dans les années 80 avec les pays du Golfe. D'autres accords seront signés avec des pays d'immigration récente comme l'Espagne le 25 juillet 2001 et l'Italie le 21 novembre 2005.

Le Maroc a également signé des conventions bilatérales de sécurité sociale. L'objectif de ces conventions est de faciliter le séjour des migrants Marocains dans ces pays et réciproquement des étrangers au Maroc et de leur procurer l'assistance médicale nécessaire.

⁴⁹ Les conventions bilatérales sont des conventions cadres, contenant un ensemble de mesures visant à protéger les intérêts des ressortissants de deux Etats membres signataires de la convention.

Tableau 18. Conventions de main d'œuvre et de sécurité sociale signées avec les principaux pays d'accueil

Pays européens	Convention de main d'œuvre	Convention de sécurité sociale
RFA	21 mai 1963	25 mars 1981
France	1 ^{er} juin 1963	9 juillet 1965
Belgique	17 février 1964	24 juin 1968
Pays bas	14 mai 1969	14 février 1972
Italie	Signé le 10 décembre 1993, accord sur les conditions de séjour et de travail des ressortissants Marocains en Italie et des ressortissants Italiens au Maroc. 21 novembre 2005 : accord bilatéral en matière de travail.	Convention de sécurité sociale Signée le 18-2-1994
Espagne	6 février 1996 : accord de permis de séjour et d'emploi. 25 juillet 2001 : accord bilatéral en matière de main d'œuvre.	8 novembre 1979
Suède		4 janvier 1980
Danemark		26 avril 1982
Roumanie		27 juillet 1983
Portugal		15 novembre 1998
Pays arabes		
Tunisie		5 février 1987
Libye	4 Août 1983	
Jordanie	20 Avril 1983	
Irak	20 mai 1981	
Qatar	17 mai 1981	
Emirats Arabes Unis	22 décembre 1981	

Source : Direction des affaires consulaires et sociales, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Rabat.

2. Au niveau régional

Le Maroc a pris des engagements dans le cadre du conseil d'association avec l'Union Européenne sur « la gestion commune des flux migratoires » et a accepté de négocier « la réadmission des clandestins dans les pays d'origine ou de transit », ce qu'il s'était, jusqu'alors, toujours refusé à faire même s'il a signé un accord de réadmission avec l'Espagne en 1992 et avec l'Italie en 1998.

De même, le Maroc est membre du groupe informel 5+5 qui suit de près l'évolution de la migration dans la méditerranée occidentale dans toutes ses dimensions et essentiellement la migration clandestine et ses implications sécuritaires dans la région.

3. Au niveau international

Afin de protéger les travailleurs migrants de manière efficace et consolider leurs droits, l'Organisation des Nations Unies a adopté, selon une approche nouvelle et globale, un instrument international. C'est la Convention internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Résolution 45/15). Le Maroc a ratifié cette convention le 14 juin 1993.

La Convention garantit à tous les travailleurs migrants, avec ou sans papiers, des droits destinés à les protéger contre toutes formes d'abus et notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à l'égalité avec les autochtones et le droit à la propriété, la protection

contre la violence, la liberté de sortir du pays, des mesures de protection lors d'expulsion, le respect des droits en cas d'arrestation et de poursuites pénales ainsi que le droit de réparation en cas d'arrestation et de détention illégales.

La Convention assure également une protection du migrant en matière de liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'opinion et d'expression et le droit à l'information, la liberté de se syndiquer et le droit à l'identité culturelle.

Par ailleurs, la Convention interdit la torture, les traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants, l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire, les ingérences illicites dans la vie privée, les attaques illicites contre l'honneur et la réputation et la destruction des documents d'identification.

Pour les travailleurs « avec papiers », la Convention reconnaît « le résidence, à l'unité de la famille, à la participation à la vie et à l'administration des communautés locales », la liberté de choisir son emploi ainsi que plusieurs droits économiques exclusifs. Parmi ces droits, les transferts des économies au pays d'origine, l'exonération des droits de douane et des taxes d'importation et d'exportation relatifs aux effets personnels ainsi que l'égalité avec les nationaux en ce qui concerne la fiscalité sur le revenu. La Convention prévoit également pour les travailleurs migrants une protection lors des conflits armés et exige que leurs droits soient protégés dans les pays d'accueil, d'origine et de passage.

Enfin, et comme d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains, la Convention prévoit une procédure de traitement des plaintes et met sur pied un comité chargé de surveiller l'adhésion à la Convention (art. 72).

Cette convention est entrée en vigueur en décembre 2002 à l'issue, comme elle le prévoit, du dépôt de la vingtième ratification, chiffre atteint après la ratification par le Salvador du texte le 13 septembre 2002.⁵⁰ Jusqu'à présent, aucun des pays européens n'a signé cette convention. Le seul pays d'accueil l'ayant ratifié est la Libye.

La Convention a prévu des mécanismes de contrôle afin de veiller à la protection du travailleur migrant et des membres de sa famille. Un « Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » où le Maroc est représenté a été créé. Composé d'experts, il a pour rôle d'examiner les rapports nationaux dressés par les Etats membres et relatifs à l'application de la Convention. Le Comité transmet à l'Etat concerné des remarques et des commentaires. Il présente ensuite un rapport annuel à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Ces rapports sont mis à la disposition du public dans leur pays respectif.

Au terme de cet examen historique, quantitatif, institutionnel et juridique de la question migratoire au Maroc, il serait opportun d'aborder ses effets économiques sur le pays d'origine.

IV. Les effets de la migration sur la société marocaine

Les migrants confectionnent un système de liens économiques très solides avec leur pays d'origine. Ces liens apparaissent d'abord à travers les flux financiers envoyés au Maroc sous forme de transferts.

A. Volume et importance des transferts

Les fonds transitant par les circuits officiels demeurent un indicateur de l'attachement affectif des migrants Marocains à leur pays d'origine. L'évolution des transferts en devises des immigrés Marocains durant les trente dernières années nous permet de mieux apprécier le rythme d'évolution de ces transferts.

⁵⁰ Au niveau multilatéral, il convient de rappeler également que le Maroc avait signé la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole du 31 janvier 1967. Il s'abstient toutefois à signer certaines conventions du BIT.

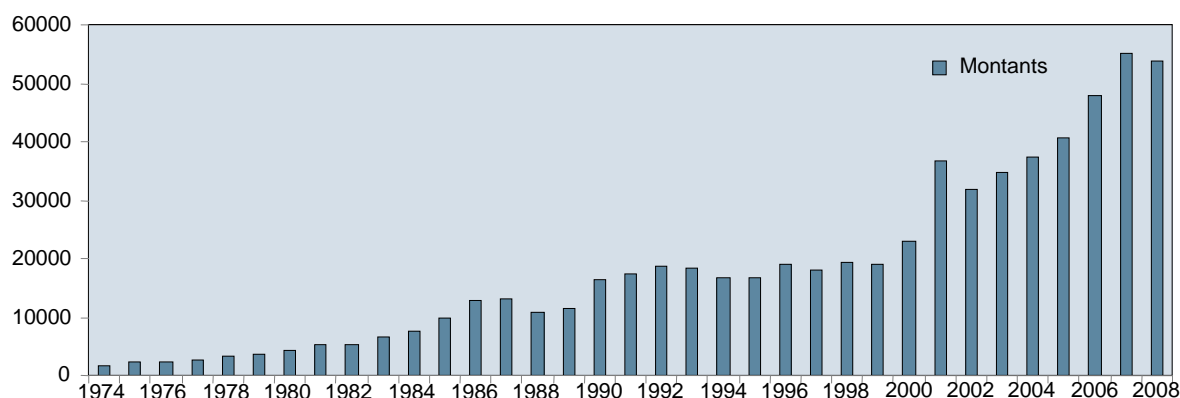
Tableau 19. Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger entre 1968 et 2007 (En millions de dirhams et 1 Euro = 11 dirhams environ)

Années	Montants	Variations
1974	1557,2	52,5
1975	2 159,6	38.7
1976	2 417,8	12.0
1977	2 652,1	9.7
1978	3 176,0	19.8
1979	3696,5	16.4
1980	4 147,6	12.2
1981	5 242,0	26.4
1982	5114,5	-2.4
1983	6515,4	27.4
1984	7 680,9	17.9
1985	9 732,2	26.7
1986	12 730,6	30.8
1987	13 267,9	4.2
1988	10 700,4	-19.4
1989	11 344,1	6.0
1990	16 537,2	45.8
1991	17 328,1	4.8
1992	18 530,7	6.9
1993	18 215,9	-1.7
1994	16 814,4	-7.7
1995	16 819,9	0.03
1996	18 873,8	12.2
1997	18 033,4	-4.5
1998	19 200,0	6,5
1999	19 001,5	-1,6
2000	22 961,6	20,8
2001	36 858,1	60,5
2002	31 707,9	-14,0
2003	34 733,8	9,5

2004	37 422,5	8,2
2005	40 737,7	8,9
2006	47 833,8	17,4
2007	55 000,7	15,0
2008	53 680,7	-2,4

Source : Office des Changes-Maroc.

Graphique 24. Evolution des transferts des MRE entre 1974 et 2008
(En millions de dirhams)



Source : Calcul de l'auteur.

Dans leur évolution, ces transferts de fonds ont été stimulés par une série de facteurs, notamment les dévaluations successives du Dirham, des taux d'inflation bas et l'installation à partir de 1971, de réseaux bancaires dans les pays d'accueil. Les trois principales banques opérant à l'étranger sont la Banque Populaire, Attijari Wafa Banque, produit d'une fusion entre la Banque Commerciale et WafaBank et la BMCE Bank.

Comparé aux autres pays d'émigration, et sur un volume global de transferts des revenus qui atteint en 2005 à l'échelle mondiale 225,8 milliards de \$ USA selon les statistiques des Nations Unies, le Maroc arrive au dixième rang. Mais si l'on exclut les pays européens connus pour être des pays d'immigration, il arrive au cinquième rang derrière la Chine (21,7 milliards de \$), l'Inde (21,7 milliards de \$), le Mexique (18,1 milliards de \$) et les Philippines (11,6 milliards de \$). Il est important de signaler à ce propos que le Maroc est devancé par la France, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume Uni comme pays récepteurs de transferts des migrants.

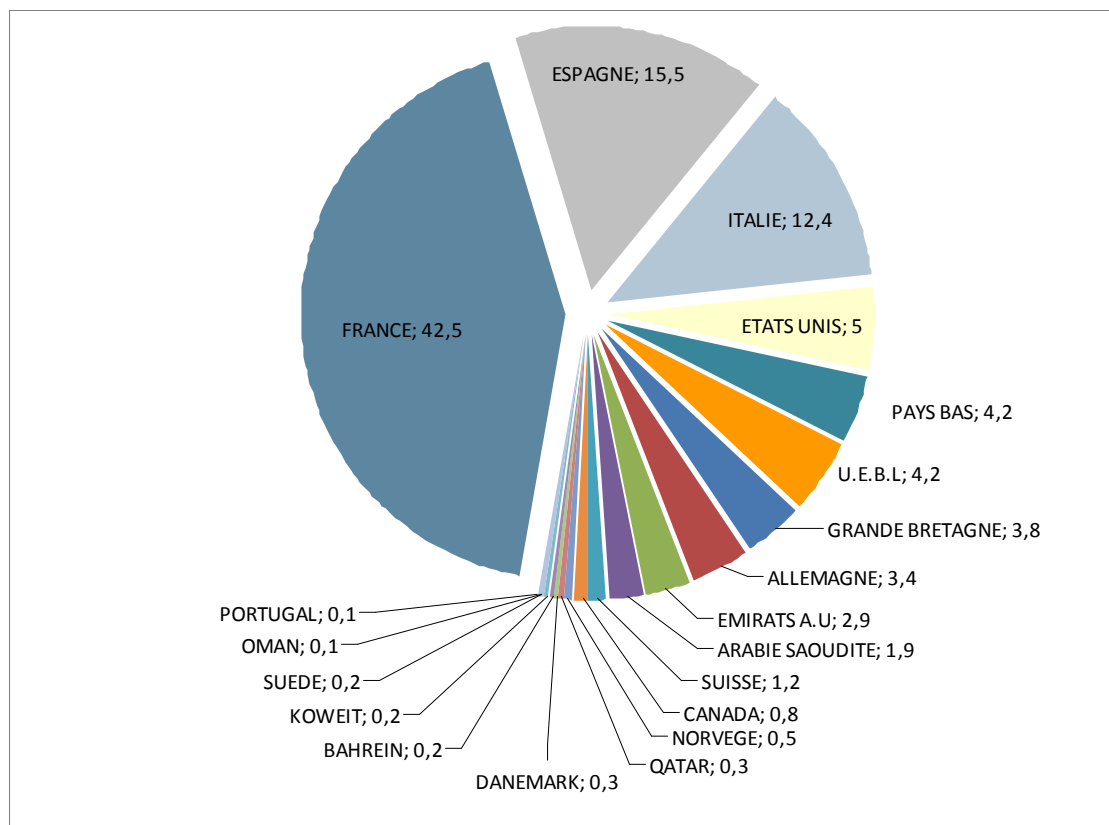
Tableau 20. Principaux pays récepteurs de fonds des migrants

Pays	Envois de fonds (en milliards de dollars E-U)	Pourcentage cumulatif du total mondial	Pays	Envois de fonds (en milliards de dollars E-U)	Pourcentage cumulatif du total mondial
Inde	21,7	9,6	Pakistan	3,9	55,0
Chine	21,3	19,0	Brésil	3,6	56,6
Mexique	18,1	27,1	Bangladesh	3,4	58,1
France	12,7	32,7	Egypte	3,3	59,6
Philippines	11,6	37,8	Portugal	3,2	61,0
Espagne	6,9	40,9	VietNam	3,2	62,4
Belgique	6,8	43,9	Colombie	3,2	63,8
Allemagne	6,5	46,8	USA	3,0	65,1
Royaume-Uni	6,4	49,6	Nigeria	2,8	66,4
Maroc	4,2	51,5	Autres	75,9	33,6
Serbie et Monténégro	4,1	53,3	Total	225,8	100,0

Source : Rapport du secrétaire général des Nations Unies. 2006.

La ventilation de ces transferts par origine met en évidence la prépondérance de la France en tant que principal pays émetteur de ces fonds.

Graphique 25. Répartition des transferts des MRE par pays émetteur en 2007



Source: Office des changes.

Mais il convient de préciser que parallèlement à ces transferts financiers, les migrants perçoivent des transferts sociaux.

Tableau 21. Ventilation des transferts sociaux par pays en 2007
(En millions de Dirhams)

	Pensions et allocations familiales	Dons, legs et secours	Autres transferts	Total
France	3015,2*	83,8	455,2	3 554,2
Pays Bas	917,3	6,6	23,3	947,2
U.E.B.L	633,1	27,2	48,4	708,7
Allemagne	118,0	50,6	67,5	236,1
Autres pays	361,4	269,7	527,5	1 158,6
Total	5045,0	437,9	1 121,9	6 604,8

Source : Office des Changes

(*) Y compris les pensions versées par le Trésor marocain pour le compte du Trésor français.

B. Les affectations de ces transferts

La migration marocaine étant fondamentalement une migration économique, le comportement économique de l'immigré est assez typé : les revenus sont affectés en priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'immigré et de sa famille vivant avec lui ou restée au pays. Une partie de ces revenus est réservée à l'épargne et affectée à l'investissement au Maroc afin de préparer une éventuelle réinsertion dans le pays d'origine. Cependant, on constate, notamment sous l'effet générationnel, qu'une partie de cette épargne est de plus en plus placée dans les pays de résidence.

En fait, après l'acquisition d'une voiture, le premier investissement auquel pense la majorité des immigrés est l'achat ou la construction d'un logement. C'est là les deux principaux symboles de la réussite sociale aussi bien pour l'immigré que pour son entourage.

Pour les migrants Marocains, l'investissement dans l'immobilier représente le placement de prédilection. Ce constat est confirmé par différentes enquêtes menées depuis plus de 35 ans⁵¹. Les conclusions de ces différentes investigations mettent en évidence cette prépondérance du fait immobilier.

Si l'immobilier demeure le secteur dominant dans les investissements des immigrés, les motifs de ce choix paraissent évidents. Cet investissement constitue d'abord un signe de réussite sociale, mais en même temps, il représente pour l'immigré vivant loin de chez lui une charge affective, il a une valeur symbolique. Dans une perspective de retour, la construction d'un logement dans le pays d'origine constitue pour l'immigré une véritable sécurité contre les aléas de la vie.

1. L'impact des investissements sur le tissu économique

D'aucuns pensent que les transferts sont une aide qui favorise la consommation et non le développement. Il faut nuancer cette idée dans la mesure où la consommation accroît la demande et a un effet d'entraînement positif sur l'activité économique.

Certes, comme nous l'avons signalé, les investissements sont dominés par l'immobilier. D'aucuns considèrent parfois ce dernier sans grands effets sur les tissus économiques locaux. En fait, l'impact de l'investissement dans le logement est loin d'être négligeable. D'abord, de meilleures conditions de logement permettent une meilleure reproduction de la force de travail au même titre qu'une meilleure alimentation et une meilleure éducation des enfants. Ensuite, les effets multiplicateurs du secteur sont nombreux. Ce type d'investissement provoque une dynamisation des économies locales par la prolifération des métiers liés au secteur et la constitution d'un tissu de petites

⁵¹Belguendouz, A : "Le cadre général de l'émigration marocaine en liaison avec la problématique de l'immobilier au Maroc pour la communauté marocaine à l'étranger. Etude pour la CGI. Rabat 1991.

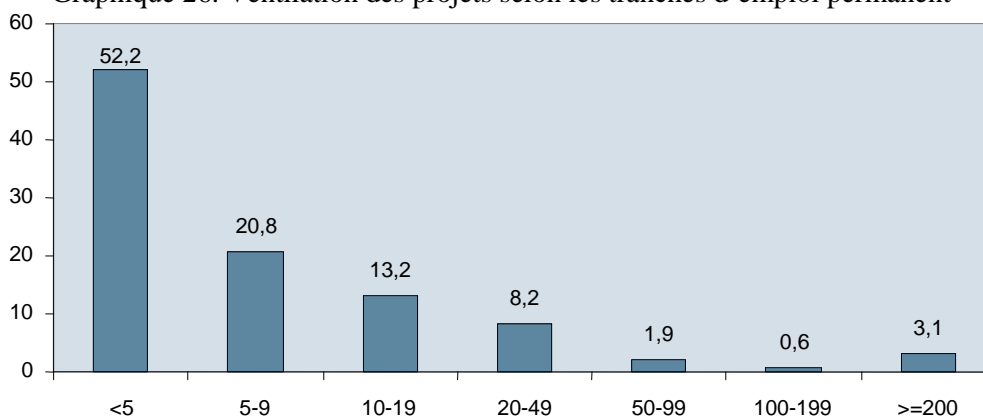
entreprises (matériaux de construction, menuiserie, forge, etc.). Ceci favorise la création d'emplois directs et indirects.

Dans l'agriculture, la migration a eu des effets controversés. Si le départ des jeunes a engendré dans certaines régions un déclin de l'économie agricole et parfois un relâchement des liens entre ces individus et la terre, dans d'autres cas, les transferts ont eu des effets importants. En effet, l'intervention des migrants dans le milieu rural a permis une amélioration de l'activité agricole. Celle-ci se traduit souvent par l'extension de la superficie et la modernisation des moyens de production dans les exploitations familiales.

En matière de contribution des différents projets (hors agriculture) à la création d'emplois, il ressort des données de l'enquête de la Fondation Hassan II pour les MRE une prédominance manifeste des microprojets (52,2%) et des très petits projets (20,8%), par rapport aux autres catégories de taille de projets.

Si la moyenne d'effectif est de 20 emplois, la médiane elle, se situe à 4 emplois seulement. Le système productif industriel apparaît, dans ces conditions, comme étant le principal pourvoyeur de postes permanents de travail, puisque avec moins de 30% du nombre de projets, sa contribution à l'emploi total dépasse les 75%.

Graphique 26. Ventilation des projets selon les tranches d'emploi permanent



Source : Bank Al Maghrib.

Les conclusions de cette enquête confirment celle de l'enquête plus récente réalisée par l'AMERM en 2008 sur les migrants de retour dans la région de Tanger Tétouan. Selon les données de cette enquête, les investissements réalisés sont des microprojets qui dans près de 60% des cas emploient moins de cinq personnes et dans près de 86% moins de 10 emplois. Seuls 1,4% des projets emploient plus 50 personnes et sont donc des entreprises moyennes.

Le cas des 27,2% des projets n'ayant pas créé d'emplois s'explique par la part importante des investissements dans l'immobilier ne requérant pas de création d'emplois ou éventuellement un emploi pour le gardiennage.

Tableau 22. Migrants de retour (%) ayant investi au Maroc selon le nombre d'emplois créés

Nombre d'emplois créés	Nature du retour		Total
	Volontaire	forcé	
Néant	28,6	14,3	27,2
Entre 1 et 5 personnes	30,7	42,9	31,9
Entre 6 et 10 personnes	26,8	23,8	26,5
De 11 à 50 personnes	8,7	9,5	8,7
Plus de 50 personnes	1,3	2,4	1,4
ND	3,9	7,1	4,3
Total	100,0	100,0	100,0

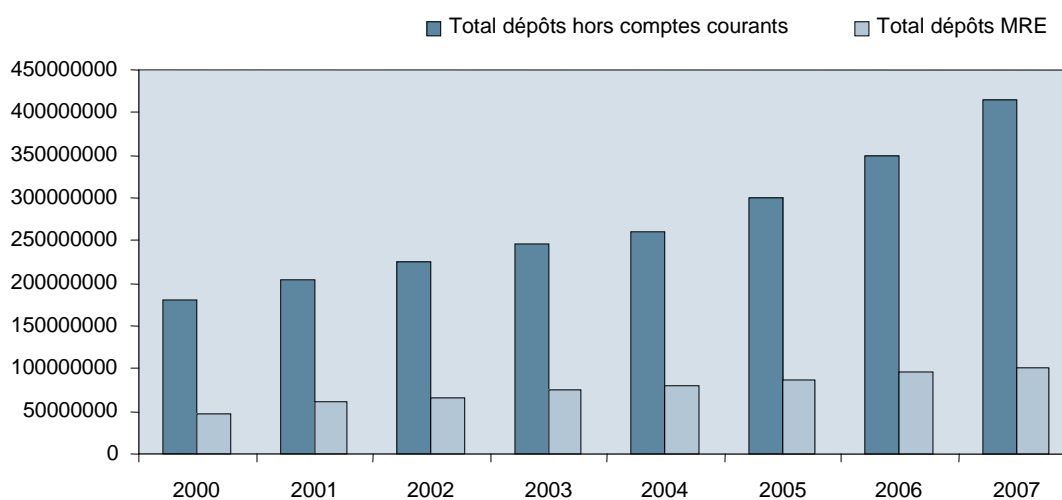
Source : Enquête AMER/IRD 2008.

Par ailleurs, les transferts de fonds contribuent à augmenter la liquidité de l'économie et celle du système bancaire. Ainsi, pour l'exercice 2006 ces transferts représentaient¹⁶ :

- 22,3% des dépôts des banques,
- 17,90% des ressources des banques, et
- 22,40% des dépôts non rémunérés des banques.

Sur un cumul des dépôts bancaires, hors dépôts en comptes courants, qui s'est élevé au 31 décembre 2007 à 424,95 milliards de Dhs, les dépôts des MRE se sont élevés à 107,50 milliards de Dhs, soit 25,29%.

Graphique 27. Evolution parallèle des dépôts des banques hors comptes courants et de dépôts MRE (en milliers de Dhs)

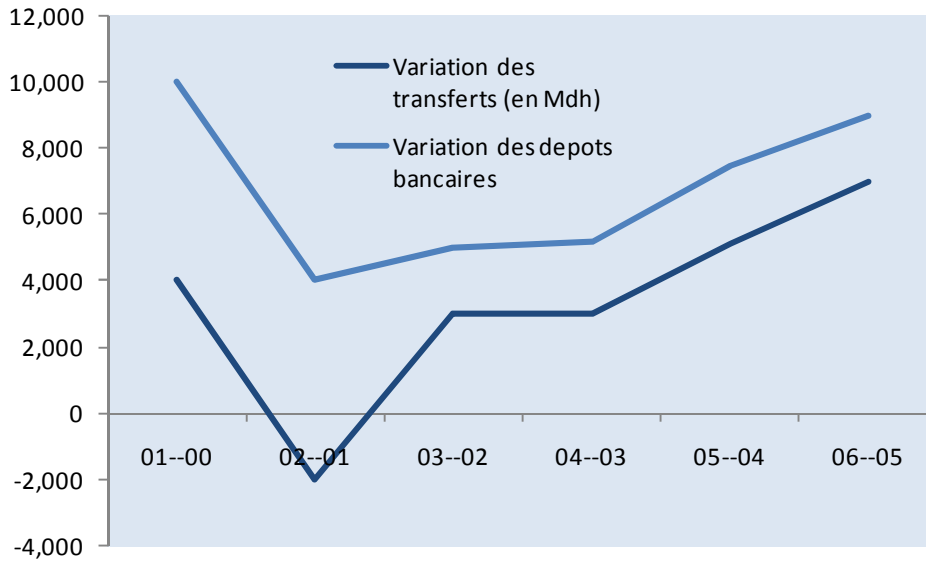


Source: Bank Al Maghrib.

Par ailleurs on observe une évolution quasi identique entre la variation annuelle des transferts et celle des dépôts ce qui pourrait signifier une alimentation continue des dépôts bancaires par les transferts MRE.

¹⁶ Source: Bank Al Maghrib.

Graphique 28. Evolution parallèle des variations annuelles des dépôts des banques et des transferts MRE (en milliers de Dhs)



Source: Construction à partir des données de Bank Al Maghrib.

En ce qui concerne l'impact régional de ces investissements, la création de projets et l'urbanisation de zones déshéritées favorisent la croissance économique et le désenclavement de ces régions. La campagne marocaine, en particulier, a été affectée par une micro-urbanisation généralisée engendrant le développement de petits centres urbains. Même si cette urbanisation s'est opérée de manière anarchique, elle a permis néanmoins une amélioration de l'habitat rural et par voie de conséquence une amélioration des conditions de vie.

Cependant, on constate que l'absence de structures d'accueil dans certaines régions provoque une hémorragie de ressources au profit de régions plus développées. C'est le cas au Maroc des provinces de l'Oriental et du Rif, deux des principaux foyers de la migration marocaine, mais qui souffrent de grandes insuffisances en infrastructures de base et la région de Casablanca. Le drainage des fonds se fait par le biais du système bancaire.

2. L'impact sur la famille

Les effets sociaux sont notables en particulier au niveau de l'amélioration du niveau de vie des familles.

Tableau 23. Perception de l'impact de l'immigration sur les membres de la famille restée au Maroc

	Oui	Non	Total
Subsistance	58,5	41,5	100
Amélioration du niveau de vie	58,3	41,7	100
Education	19,9	80,1	100
Création d'entreprise	3,7	96,3	100
Logement	29,2	70,8	100
Autres	2,9	97,1	100

Source: Enquête INSEA, 2000. P 151.

L'enquête s'est adressée aux immigrés pendant leur retour au Maroc pendant les vacances.

Cette importance des fonds affectés à la famille est confirmée par l'enquête AMERM/IRD.

Selon cette enquête, les différentes utilisations des fonds se ventilent ainsi :

- les besoins de la famille restée au pays (85,3%) à laquelle, il faut ajouter la scolarisation des enfants (14,2%), ce qui dénote l'importance des transferts affectés à la consommation.
- L'investissement est cité dans 69,2% des cas dont 38,6% pour l'acquisition ou la construction d'un logement, 14,8% dans l'investissement dans un projet économique, 12,6% pour l'achat de terrain et 3,2% pour l'acquisition d'équipement agricole.
- Enfin 3,2% des migrants de retour ont effectué des dons à caractère social et/ou religieux.

Les migrants forcés au retour affectent plus d'argent aux besoins de la famille que les migrants au retour volontaire (respectivement 92,5% et 84,1%).

Tableau 24. Migrants de retour (%) ayant effectué des transferts d'argent au Maroc selon l'utilité des transferts

Pour répondre à quels besoins?	Nature du retour		
	Volontaire	forcé	Total
Besoins de la famille	84,1	92,5	85,3
Scolarisation des enfants	14,9	10,5	14,2
Acquisition/construction d'un logement	39,9	31,6	38,6
Investissement dans un projet économique	15,9	8,8	14,8
Achat de terrain	13,9	5,3	12,6
Equipement agricole	3,8		3,2
Dons à caractère social et ou religieux (par exp mosquée, hôpital...)	3,5	1,8	3,2
Autre	1,3		1,1

Source : Enquête AMER/IRD 2008.

L'immigration apparaît ainsi comme un moyen d'assurer des revenus décents aux familles restées au pays, elle permet une redistribution à l'échelle mondiale des richesses à travers les transferts. Ce constat est confirmé par une étude sur l'impact des transferts de revenus sur la réduction de la pauvreté au Maroc. Ces fonds seraient à l'origine d'une baisse du niveau de la pauvreté, celle-ci affecte selon l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 1998-1999, 19% de la population⁵² au lieu de 23,2%, niveau qui serait enregistré en l'absence de l'apport de la migration. Ainsi, 1,2 millions de Marocains échappent à la pauvreté grâce aux envois de fonds par les immigrés opérés sous forme d'investissements et de divers transferts⁵³.

Outre les aspects quantitatifs décrits, en termes de revenus et de taux de pauvreté, l'effet des transferts peut également être appréhendé à travers les conditions de vie.

Au niveau de l'habitat des ménages : dans les quartiers périphériques de certaines villes caractérisés par la prédominance des types d'habitat rural et sommaire, le mode de logement change en qualité et en confort. Le taux de l'habitat sommaire a nettement régressé. Quant au statut d'occupation du logement, c'est la catégorie « propriétaire » qui prédomine aujourd'hui dans les ménages des migrants. La majorité des familles d'origine des migrants disposent aujourd'hui d'équipement électroménager : téléphone, télévision, parabole, magnétoscope et réfrigérateur. Avant la migration, peu de ménages disposaient de ces équipements.

Sur le plan social, les conséquences sur la famille sont contradictoires. Les transferts des migrants, les placements qu'ils effectuent dans leur pays d'origine, l'apport en nature sous forme de voitures, de cadeaux, etc. ont favorisé certes l'amélioration des conditions de vie des familles ainsi que la création de certaines activités et, par conséquent, des emplois, ce qui peut favoriser une fixation de la population. Cependant, cet apport peut être considéré aussi par l'entourage du migrant comme la confirmation d'une réussite sociale venue d'ailleurs et, par conséquent, comme un facteur d'incitation à la migration et à la recherche d'une vie meilleure.

⁵² Ce taux est descendu à 14% en 2004 selon le Haut commissariat au Plan, il est de 15% selon une enquête de la Banque mondiale. Voir <http://www.afrik.com/article13244.html>

⁵³ Bouchachen Jamal : « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc » Colloque organisé par l'« International Association for Official Statistics » : Statistique, développement et droits de l'homme Montreux 4-8 septembre 2000.

Le départ du chef de famille à l'étranger propulse la femme, la mère ou la grande sœur au premier plan pour assumer la responsabilité de gérer le foyer et de s'occuper de l'éducation des enfants, ce qui remet en cause le modèle social dominant et contribue à l'émancipation de la femme.

Au niveau des valeurs, la mobilité des migrants entre deux espaces, deux cultures aux référentiels distincts leur permet de véhiculer de nouvelles valeurs, aussi bien dans l'espace privé que dans l'espace public. Dans l'espace privé, ces nouvelles valeurs concernent les modes de consommation, les loisirs... Dans l'espace public, elles concernent de nouvelles valeurs du travail, les secteurs d'investissement privilégiés. Dans le champ politique, les immigrés, habitués à des rapports citoyens avec l'administration et l'autorité dans des Etats de droit, valorisent le référentiel démocratique des pays d'accueil. A cet égard, le migrant apparaît comme une source de métissage culturel.

Toutes ces interférences posent les questions de la perception et de l'image. Ces questions sont à appréhender à divers niveaux : en milieu rural, le migrant est valorisé, il devient une notabilité et est souvent sollicité pour faciliter la migration d'autres membres de la famille. Cette image valorisante apparaît au niveau de l'institution du mariage. Le mariage avec la migrante et/ou le migrant est recherché au dépens de l'endogamie dont le recul est perceptible dans les différentes régions d'émigration. Ce mariage est un moyen de préparer la migration, c'est ce qui explique, par exemple, comment la dot de la migrante dans certaines régions au Maroc par exemple, atteint parfois des niveaux très élevés.

3. Les transferts collectifs, un levier pour le développement local

Les migrants peuvent participer d'une manière active au développement régional à travers leur contribution à des projets de développement local. L'expérience menée au Maroc par l'ONG française Migration et développement (M&D) créée en 1986 par des migrants qui ont commencé à investir dans leur région d'origine dans l'Anti et le Haut-Atlas, et une autre, marocaine du même nom (qui a servi d'écran à la première jusqu'en 1998 avant de devenir autonome) présente un intérêt particulier. Ces ONG accompagnent depuis plus de 20 ans des actions de développement dans des régions du Maroc dont les migrants sont originaires. Au départ, leur action a porté sur l'électrification de quelques villages du Souss et quelques chantiers d'échanges de jeunes. Dans une deuxième phase, l'accent a été mis sur la réalisation d'autres infrastructures de base : alimentation en eau, construction de routes, d'écoles, de centres de santé. Ces actions ont été menées au fil des années en partenariat avec plus de 200 associations villageoises dont la création a été suscitée par Migrations et développement. Cette approche participative permet d'impliquer les populations locales dans l'identification des besoins, la réalisation des projets, leur gestion et le suivi.

Depuis l'année 2000, mue par les mêmes objectifs de développement local et afin de mieux fixer les populations dans leur terroir, l'action de M&D a été étendue aux activités génératrices de revenus. Ce nouveau chantier est lancé en concertation avec 150 acteurs du développement de la province de Taroudant (région du Souss) permettant de choisir et de préparer des projets économiques générateurs de revenus.

Tableau 25. Les projets réalisés par M&D

Domaine d'intervention	Nombre de villages bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Budget global en Dhs
Eau	55	26 188	5 384 194
Electrification	103	35 731	19 913 500
Femmes	16	62	2 165 240
Education	52	1 425	6 130 140
Santé	164	40 623	624 000
Chantiers/Echanges	50	552	3 375 697
Routes	255	70 000	3 630 000
Activités économiques	-	-	12 474 000
Total	695	174 581	53 660 771

Source : M&D.

Dans le cadre d'une démarche concertée, ces actions mobilisent de nombreux partenaires des deux rives de la Méditerranée : associations de migrants, associations villageoises, ONG, élus et administrations du pays d'origine et du pays d'accueil, bailleurs de fonds et compétences de toutes sortes dans une démarche concertée⁵⁴.

Conclusion

Au Maroc, l'émigration se trouve au cœur d'un certain nombre de défis auxquels ce pays se trouve confronté. Signe d'une forte propension à émigrer chez la jeunesse, la communauté marocaine établie à l'extérieur est forte de plus de trois millions de personnes, ce qui veut dire qu'un Marocain sur dix vit actuellement à l'étranger.

Cette communauté a évolué à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Elle est devenue plurielle et cette pluralité s'exprime dans plusieurs paramètres: l'âge, le sexe, la région d'origine, le pays de destination, le degré d'intégration, le niveau d'instruction, etc.

Incontestablement, et face aux défis économiques et politiques auxquels le Maroc est confronté, il a besoin plus que jamais de ce potentiel en termes de savoir faire et de finance que constituent ces Marocains de l'extérieur.

La problématique migratoire sous les poids des nouvelles politiques forgées de part et d'autre de la Méditerranée appelle une nouvelle approche dans ses incidences sur les économies de départ. L'impératif d'une croissance forte et durable requiert une mobilisation de toutes les potentialités et ressources financières internes et externes à des fins productives.

Il est évident que l'attachement affectif et culturel qui anime les premières générations s'est émoussé chez les générations montantes. Il faut donc chercher à lui substituer des incitations d'ordre économique et créer un environnement adéquat pour l'investissement.

Ainsi, à la tendance d'un tassement des transferts et d'un impact moins efficace au niveau de la balance des paiements, correspondrait une implication plus poussée en termes d'investissement. A la lumière des évolutions constatées et des perspectives futures, il semble que c'est la voie qui permettrait de faire de l'émigration (conséquence du sous développement) un facteur et un acteur de développement.

⁵⁴ Migrations & Développement : La Lettre de Migrations & Développement n° 7 juin 2002.

Bibliographie

Ouvrages, et documents

- ADRI : « L'insertion socioprofessionnelle des femmes d'origine étrangère ». Savoir et Perspectives. Juin 1994.
- AMERM : La migration Sud-Nord : la problématique des fuites des compétences. Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations. Rabat, 2002.
- AMERM : L'impact de la migration sur la société marocaine. Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations. Rabat, 2007.
- AMERM : « De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière ». Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations. Rabat, 2008.
- APCE (Agence pour la création d'entreprises) & le Magazine MRH (Maghreb ressources humaines) : « Création d'entreprises par les entrepreneurs issus de l'immigration : l'exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine ». Collection Focus. Avril 2002.
- Belguendouz, A. : "Le cadre général de l'émigration marocaine en liaison avec la problématique de l'immobilier au Maroc pour la communauté marocaine à l'étranger. Etude CGI. Rabat, 1991.
- Benradi, M. ; Guesous, C. ; Khachani, M. ; et Tebbaa, J. et autres : « Le travail des enfants au Maroc ». Association marocaine d'aide à l'enfant et à la famille. Casablanca, 1995. Document non publié.
- BIT : « L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », Cahiers des migrations internationales, 54F. Genève, 2002.
- Bourchachen Jamal : « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc », Colloque organisé par l'« International Association for Official Statistics » : Statistique, développement et droits de l'homme. Montreux, 4-8 septembre 2000.
- Fayolle, Sarah : « La migration de l'élite scolaire marocaine vers la France : Un aller simple ? », Mémoire de Master en sciences sociales. Université René Descartes Paris 5, 2005.
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger : « Marocains de l'extérieur et développement ». Janvier, 2005.
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) : « Marocains de l'extérieur ». 2009.
- HCP-CERED : « Enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil ». HCP. 2005.
- Haut Commissariat au Plan, Direction de la statistique : « Activité, emploi et chômage : résultats détaillées », de 2000 à 2007.
- Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA) : « Les Marocains résidant à l'étranger : une enquête socio-économique ». INSEA, 2000.
- Khachani, M. : « Les Marocains dans les pays arabes pétroliers », Publications de l'AMERM. Rabat. 2008.
- Khachani, M. : « Les liens entre migration et développement en Afrique du Nord ». Commission Economique pour l'Afrique. CEA-ANA/Ad-Hoc/migration/07/2. Mars, 2007.
- Khachani, M. : « Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain ». Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations. Rabat, 2006.
- Khachani, M. : « La migration subsaharienne : le Maroc comme espace de transit ». Publications de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations. Rabat, 2006. Une édition en langue espagnole a été publiée par le CIDOB à Barcelone en décembre 2006.
- Khachani, M. et Mghari, M. : « L'immigration marocaine en Espagne ». In CARIM (Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales). Notes d'analyse et de synthèse – module démographique et économique. CARIM, septembre 2009.
- Khachani, M. : « La femme maghrébine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil », contribution au XXIVème Congrès de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Salvador, Brésil, 18-24 août 2001.
- Liauzu, Claude : « Histoire des migrations en Méditerranée occidentale ». Editions Complexes, 1996.

Mghari, Mohamed : « La migration irrégulière au Maroc », CARIM, 2006.

Migrations & Développement : « La Lettre de Migrations & Développement » n° 7, juin 2002.

Tritah, Said : « L'emploi urbain au Maroc : de l'ajustement économique au réajustement social ». Thèse de doctorat en sciences politiques, FSEJ, Rabat 2004.

Wender, Anne Sophie : « Situation alarmante des migrants Subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne ». Cimade, octobre 2004.

Presse

Bulletin Officiel du 13 novembre 2003.

L'Economiste du 24 août 2007.

L'Opinion du 16 décembre 2004.

Le journal espagnol ABC du 23 juin 1999

Libération (Maroc) du 30 novembre 2000

Maroc Hebdo international n° 454 du 2 au 7 mars 2001, p. 8.

Matin du Sahara du 22 janvier 2006.

Telquel, « La croissance ne crée pas d'emploi », n° 137, du 24 au 30 juillet 2004.

Sites

<http://www.afrik.com/article13244.html>

<http://www.hcp.ma>

www.bkam.ma

www.journarles.org/spip.php?article189

www.oc.gov.m